

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2014

Procès-verbal

Version intégrale



**Hyères**  
LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 18 AVRIL 2014

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1  
A LA DELIBERATION N° 40

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DIX HUIT AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Veronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur Francois CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Monsieur Bruno GOLLNISCH, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie Laure COLLIN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

**ABSENTS :**

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur Germain GRAC-AUBERT à M. Francis ROUX

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 11 AVRIL 2014**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



**M. LE DEPUTE MAIRE** : Mesdames, Messieurs, je déclare la séance ouverte, je vous souhaite la bienvenue à tous.

Je dois d'abord vous indiquer qu'à la suite de la démission de Madame GOLÉ, Monsieur FALLOT sur la liste « ENSEMBLE POUR HYERES ET POUR DEMAIN » siègera à sa place et que suite à la démission de Monsieur COMPARETTI c'est Madame COLLIN qui est la suivante sur la liste « HYERES BLEU MARINE » qui siègera à sa place, je leur souhaite bien entendu la bienvenue.

Je demande à Monsieur Patrice MILLET Directeur Général des Services de procéder à l'appel.

Monsieur MILLET, procède à l'appel.

Le quorum est à l'évidence atteint.

Je voudrais saluer Monsieur POLITI, Maire sortant de la Commune et lui souhaiter bien entendu la bienvenue.

Je vous propose de désigner Madame Julie LUCIANI comme secrétaire de séance.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)**

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

**EDUCATION** – Modification de la carte scolaire – Avis défavorable

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES** – Motion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

#### **ADOPTES A L'UNANIMITE (45 VOIX)**

Monsieur FALLOT vous avez le droit à la parole, je vous en prie.

**M. POLITI** : Merci Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, la règle républicaine veut que l'on félicite le vainqueur. Pour moi c'est plus qu'une règle, c'est un geste de courtoisie et d'apaisement. Monsieur le Maire vous avez gagné, nous souhaitons aujourd'hui que les relations entre vous majorité et nous opposition soient empreints de cet esprit et que l'on bannisse vous et moi les mots « mépris et revanche ».

Vous avez la gouvernance, je la respecterai mais je ne laisserai pas en déshérence au bord de la route celles et ceux qui nous ont fait confiance. En leur nom nous ferons entendre et respecter une voix de l'opposition intelligente, constructive et pertinente. Je souhaite aussi que les Hyéroises et les Hyérois sachent que j'ai été heureux et fier de les servir tous les jours et j'ai bien dit tous les jours pendant ces six années.

Cela a été un engagement pour eux aux côtés de Jacques POLITI, c'est ma façon personnelle si vous m'y autorisez de remettre mon église au milieu du village et je vous remercie de m'en avoir donné l'occasion.

**M. LE DEPUTE MAIRE :** Je vous remercie et je me réjouis que vous inscriviez dans le climat que j'ai souhaité instaurer.

Je vous informe également pour ne pas oublier par la suite que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le VENDREDI 16 MAI A 8H30.

### **AFFAIRE N°1 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION DES ADJOINTS SPECIAUX**

Je vous propose donc de passer au premier sujet à l'ordre du jour. Il concerne l'installation du Conseil Municipal de l'élection des Adjointes Spéciaux. Je vous rappelle qu'elle est prévue par l'article L. 2122-3 du Code général des collectivités territoriales, que nous avons dix fractions dans la Commune, ce qui justifie l'élection d'Adjointes Spéciaux avec une règle qui est simple : s'il y a à l'intérieur du Conseil Municipal un Conseiller Municipal qui habite la fraction il a priorité pour être élu, si tel n'est pas le cas sur proposition du Maire un certain nombre de personnes doit être désigné. Dans tous les cas, on doit délibérer.

En l'occurrence, pour les fractions suivantes il y a des conseillers qui résident et qui votent, pour PORT CROS Monsieur William SEEMULLER, pour les BORRELS Monsieur Elie DI RUSSO, pour les SALINS Monsieur Jean-Louis OZENDA, pour L'AYGUADE Madame Corinne LOISEAU et pour LA PLAGES Monsieur Michel DALMAS et il n'y a pas d'autres personnes pour ces fractions qui relèvent d'un poste de Conseiller Municipal.

En revanche, pour les autres fractions, je vous fais les propositions suivantes :

Pour PORQUEROLLES Monsieur Philippe PISANI, pour LE LEVANT Monsieur Jean-Louis VIALE, pour GIENS Monsieur Didier HIARD, pour SAUVEBONNE Madame Martine GIRODENGOU et pour la CAPTE Madame Maïté TILHET COARTET.

Pour faciliter l'expression du vote nous avons, je me suis cru autorisé à vous communiquer une feuille où figure l'ensemble des Adjointes Spéciaux avec bien entendu une croix à mettre en face de chacun ou à ne pas mettre de telle façon qu'on ait pas dix votes successifs à faire mais que vous puissiez opérer votre choix individuel sur un même bulletin de vote.

On vous distribue ce bulletin et nous allons donc procéder à ces élections.

Y aurait-il d'autres candidats ? Question subsidiaire. Je vous en remercie.

Il ne vous a pas échappé que c'est un Conseil un peu particulier avec l'affectation de différentes structures, un nombre de votes importants, on va essayer d'être le plus efficace possible.

Bien, si tout le monde a voté pendant que le dépouillement va s'opérer, qui dépouille là ? Il faut un bureau de vote Madame Julie LUCIANI et Madame TROPINI, j'ai pris parmi les jeunes, merci beaucoup.

Si vous êtes d'accord pendant que le dépouillement s'effectue on va poursuivre l'ordre du jour.

### **Lecture de la délibération :**

L'article L2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Lorsqu'un obstacle quelconque ou l'éloignement rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles les communications entre le chef-lieu et une fraction de commune, un poste d'adjoint spécial peut être institué par délibération motivée du conseil municipal.

Un ou plusieurs postes d'adjoint spécial peuvent également être institués en cas de fusion de communes.

- Article L2122-11 : « L'adjoint spécial mentionné à l'article L2122-3 est élu par le conseil parmi les conseillers et, à défaut d'un conseiller résidant dans cette fraction de commune ou s'il en est empêché, parmi les habitants de la fraction ».
- Article L2122-33 : « l'adjoint spécial mentionné à l'article L2122-3 remplit les fonctions d'officier d'état-civil et peut être chargé de l'exécution des lois et règlements de police dans la partie de la commune pour laquelle il a été désigné. Il n'a pas d'autres attributions ».

Ont été créées et existent sur la ville d'HYERES les fractions de commune suivantes :

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| • <b>PORQUEROLLES :</b> | <b>9 ventôse An II</b>  |
| • <b>PORT CROS :</b>    | <b>30 novembre 1863</b> |
| • <b>LE LEVANT :</b>    | <b>30 novembre 1863</b> |
| • <b>GIENS :</b>        | <b>9 janvier 1867</b>   |

- SAUVEBONNE : 9 janvier 1867
- LES BORRELS : 27 novembre 1889
- LES SALINS : 7 novembre 1919
- LA CAPTE : 9 mai 1941
- L'AYGUADE : 20 mars 1965
- LA PLAGE (Le Port) 30 mai 1968

Je vous propose par la présente délibération de procéder à l'élection des Adjointes Spéciaux desdites fractions.

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE PORQUEROLLES :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Philippe PISANI**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 15**  
**Suffrages exprimés : 30**  
**Majorité absolue : 16**

A obtenu :

**Monsieur Philippe PISANI : 30 VOIX**

**Monsieur Philippe PISANI est proclamé adjoint spécial de PORQUEROLLES.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE PORT-CROS :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur William SEEMULLER**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 6**  
**Suffrages exprimés : 39**  
**Majorité absolue : 20**

A obtenu :

**Monsieur William SEEMULLER : 39 VOIX**

**Monsieur William SEEMULLER est proclamé adjoint spécial de PORT-CROS.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DU LEVANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Jean Louis VIALE**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 13**  
**Suffrages exprimés : 32**  
**Majorité absolue : 17**

A obtenu :

**Monsieur Jean Louis VIALE : 32 VOIX**

**Monsieur Jean Louis VIALE est proclamé adjoint spécial du LEVANT.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE GIENS :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Didier HIARD**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 15**  
**Suffrages exprimés : 30**  
**Majorité absolue : 16**

A obtenu :

**Monsieur Didier HIARD : 30 VOIX**

**Monsieur Didier HIARD est proclamé adjoint spécial de GIENS.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE SAUVEBONNE :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Martine GIRODENG**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 12**  
**Suffrages exprimés : 33**  
**Majorité absolue : 17**

A obtenu :

**Madame Martine GIRODENG : 33 VOIX**

**Madame Martine GIRODENG est proclamée adjointe spéciale de SAUVEBONNE.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DES BORRELS :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Elie DI RUSSO**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RÉSULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 13**  
**Suffrages exprimés : 32**  
**Majorité absolue : 17**

A obtenu :

**Monsieur Elie DI RUSSO : 32 VOIX**

**Monsieur Elie DI RUSSO est proclamé adjoint spécial des BORRELS.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DES SALINS :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Jean Louis OZENDA**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RÉSULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 13**  
**Suffrages exprimés : 32**  
**Majorité absolue : 17**

A obtenu :

**Monsieur Jean Louis OZENDA : 32 VOIX**

**Monsieur Jean Louis OZENDA est proclamé adjoint spécial des SALINS.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE LA CAPTE :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Maïté TILHET COARTET**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 15**  
**Suffrages exprimés : 30**  
**Majorité absolue : 16**

A obtenu :

**Madame Maïté TILHET COARTET : 30 VOIX**

**Madame Maïté TILHET COARTET est proclamée adjointe spéciale de la CAPTE.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE L'AYGUADE :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Corinne LOISEAU**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 15**  
**Suffrages exprimés : 30**  
**Majorité absolue : 16**

A obtenu :

**Madame Corinne LOISEAU : 30 VOIX**

**Madame Corinne LOISEAU est proclamée adjointe spéciale de l'AYGUADE.**

- **ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE LA PLAGE (le port) :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Michel DALMAS**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 13**  
**Suffrages exprimés : 32**  
**Majorité absolue : 17**

A obtenu :

**Monsieur Michel DALMAS : 32 VOIX**

**Monsieur Michel DALMAS est proclamé adjoint spécial DE LA PLAGE (le port).**

### **AFFAIRE N°2 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL** **- Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du** **Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le point 2 appelle les délégations du Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous savez que cela doit permettre un fonctionnement continu, régulier et efficace de l'exécutif municipal.

Cela concerne ces délégations une affectation des propriétés communales, les tarifs des droits de voirie et de stationnement, les emprunts, les places de stationnement de marché et le droit de préemption.

Je voudrais attirer votre attention sur les points 4 et 15. Sur l'effet souhaité que modifier un peu les règles antérieures de façon à ce que ces délégations ne se traduisent pas de mon point de vue par un pouvoir excessif de l'exécutif et du Maire et que pour toutes les décisions importantes, dans le cas que je juge telles nous soyons obligé dans tous les cas nous puissions passer en délibération préalable au Conseil Municipal.

A titre d'exemple, le point 4, concerne les décisions visant à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cela signifie si on ne donne pas de précision que pour tout marché quelque en soit leur montant, il pourrait y avoir simplement une information ultérieure du Conseil Municipal et que la décision était prise au préalable sans qu'une délibération autorisant à lancer l'appel d'offres ne soit prise en son sein.

J'ai souhaité une modification qui conduise à ce que ces décisions soient possibles lorsque les marchés ou les accords cadres n'excèdent pas les seuils traditionnels de 207 000 € hors taxes pour les marchés de fournitures et services et de 5 186 000 € hors taxes pour les marchés de travaux, ce qui me paraît, notamment pour les marchés de travaux, une somme importante.

La deuxième modification que je souhaite introduire concerne le droit de préemption. Le droit de préemption qui était précédemment défini permettait de l'exercer jusqu'à concurrence de la somme de 5 millions d'€. J'ai pensé que cette somme était quand même très importante et qu'il était opportun à 1 million d'€ la possibilité d'exercer ce droit sans qu'il y ait d'autres délibérations préalables du Conseil Municipal.

Voilà, je vous laisse faire si vous souhaitez, les observations qui conviennent mais c'est les deux modifications significatives que je voulais apporter.

**M. GOLLNISCH :** Merci de me donner la parole Monsieur le Député Maire. Je voudrais vous dire que nous n'avons aucune intention de faire de l'obstruction ni de gêner la gestion de la Commune.

Il est parfaitement naturel que vous exerchez un certain nombre de délégations surtout quand le Conseil Municipal n'a pas la possibilité de se réunir et on comprend bien que le Conseil Municipal, par exemple, ne va pas statuer sur l'exercice de chaque droit de préemption qui est offert à la mairie après toute mutation à titre onéreux.

Nous voterons donc sans hésiter les délégations qui vous sont données pour ce qui est de tous les points que vous nous proposez sauf un.

Si vous le permettez, le point n°3 concerne les emprunts. Je ne crois pas qu'en matière d'emprunt il puisse y avoir réellement un jour matière à urgence, telle que le Conseil Municipal ne puisse être saisi d'une délibération.

En outre, je respecte tout à fait vos compétences d'économiste mais nous savons que plusieurs collectivités françaises se sont endettées avec des emprunts, un certain nombre d'organismes y compris par un public que leur ont fait miroiter dans des conditions qui se sont avérées extrêmement défavorables, c'est la question que vous connaissez certainement mieux que moi des fameux emprunts toxiques.

Encore une fois, je ne mets pas en doute vos compétences, mais il me paraît quand même excessif de priver le Conseil Municipal de l'impossibilité de statuer sur des questions aussi importantes que le délai de l'emprunt car si nous votons cette délibération vous aurez le droit de raccourcir la durée d'amortissement d'un emprunt ou au contraire de l'allonger.

Le taux d'intérêt selon qu'il est fixe ou variable, ce qui n'est quand même pas la même chose et qui peut obérer durablement les finances de la Commune.

La monnaie dans laquelle le remboursement doit s'effectuer etc. etc. ce sont des questions extrêmement sérieuses, extrêmement importantes dans laquelle on peut difficilement concevoir qu'il y ait des nécessités d'assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal se réunit suffisamment souvent pour qu'il puisse délibérer directement sur l'emprunt.

Je conclus par conséquent, Monsieur le Maire, je vous suggère respectueusement de retirer de vous-même le point 3 compte tenu de la volonté que vous avez manifestée dont nous vous savons gré de ménager et vous venez encore de le dire à propos des préemptions, les compétences du Conseil Municipal pour le reste nous voterons toutes vos autres délégations, je vous remercie.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Y a t'il d'autres observations ?

**M. POLITI** : Monsieur le Député Maire, je suis suffisamment bien placé pour savoir combien il est important d'avoir de la réactivité et surtout de la souplesse dans la gestion d'une ville. Ce n'est pas moi qui vais vous reprocher vous vous en doutez, de vous attribuer ces délégations. C'est le cas aussi pour les marchés publics.

Cependant, permettez moi simplement de penser au discours que vous teniez lorsque vous étiez dans l'opposition, ce qui prouve que lorsqu'on change de camp on évolue, ce qui est tout à fait normal donc je pense que mon groupe votera donc cette délibération.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je vous remercie mais si vous avez bien observé mes précisions, j'ai obtenu un discours totalement conforme à celui que je tenais dans l'opposition puisqu'en effet je n'étais pas favorable lorsque le droit de préemption a été élevé à 5 millions d'€ à cette décision, je reviens donc en arrière et de la même façon je souhaite conformément aux déclarations que j'avais pu faire que pour les marchés importants nous puissions délibérer. Donc je crois qu'il y a plus cohérence que contradiction, je vous remercie de votre approbation.

Compte tenu de la déclaration de Monsieur GOLLNISCH et bien je l'ai entendu, je crois néanmoins que sur les emprunts il faut parfois réagir très vite et j'aurais à la démontrer lorsque par exemple les inscriptions budgétaires ne peuvent pas être réalisées, il faut parfois réagir très vite. Je le remercie de la confiance en termes de compétence qu'il me fait. Je crois que vous ne pouvez pas voter pour x-1. de la délibération, c'est tout ou rien, donc elle sera maintenue en l'état.

**M. GOLLNISCH** : intervention micro fermé non enregistrée

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Non, on vote globalement sur les délégations. Vous savez qu'il y a déjà beaucoup de votes on ne va pas quand même compliquer les choses, vous avez tout à fait le droit de marquer votre différence mais on va voter et donc après ces interventions, je vous en remercie, nous passons au vote.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX**  
**3 CONTRE : M. GOLLNISCH – Mme CARASENA – Mme COLLIN**  
**2 ABSENTIONS : M. SEEMULLER – Mme DEL PERUGIA**

Je souhaiterais auparavant donner un certain nombre de précisions. Dans un souci d'harmonie du Conseil Municipal et dont la volonté doit permettre la représentation de l'ensemble des sensibilités j'ai souhaité procéder à une consultation préalable des différentes listes de telle façon que chacun puisse pouvoir exprimer son point de vue dans le cadre du Conseil.

J'attire votre attention sur le fait que si nous avons appliqué strictement la représentation proportionnelle telle que prévue, 4 commissions étaient à la représentation proportionnelle, 3 octroyaient un membre à l'opposition, la 4<sup>ème</sup> donnait la totalité des bancs au groupe majoritaire.

Nous avons décidé d'augmenter la place concédée à l'opposition en octroyant 8 postes supplémentaires sur les délibérations que nous allons opérer. Et cela dans un accord collectif et non pas par une décision indirecte.

Il s'agit de la commission concession aménagement n°6 de l'EPIC tourisme, dans la première séance : 1 titulaire et 1 suppléant. Pour l'EPIC tourisme 1 titulaire et 2 suppléants, pour le SIVU Forêt : 1 titulaire, le Syndicat intercommunal du pôle touristique : 1 titulaire et 1 suppléant, et j'indique d'ores et déjà que lorsque nous serons dans le Conseil Municipal prochain à délibérer sur les 4 commissions communales, je proposerai le nombre de mandatant de 12 que la représentativité des groupes sera la suivante : 8 pour la majorité, 2 pour le groupe de Monsieur POLITI, 1 pour le groupe Front National et 1 pour le groupe de Gauche.

Si telle n'était pas notre décision, la répartition serait de 9, 2, 1. Donc je crois que c'est une volonté très forte qui a été non pas saluée mais dans tous les cas acceptée dans des réunions préalables qui ont eu lieu, je souhaite, puisqu'un accord a été passé qu'il soit aujourd'hui honoré.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Député Maire, en fait on va parler de notre fonctionnement de démocratie locale et vous avez souhaité que l'opposition puisse faire des propositions et bien je vais saisir au bond cette opportunité qui nous est offerte et je voudrais le faire en m'inspirant d'un rapport parlementaire extrêmement pointu qui a été remis au Président de la République en février 2012 par un homme que vous connaissez bien puisque c'est le Député GIRAN lui-même.

Dans ce rapport que j'ai ici auquel j'invite chacun à s'en inspirer, vous proposez toute une série de propositions mais il y en a 8 qui ont retenu mon attention et il serait intéressant que HYERES devienne quelque part un laboratoire de la démocratie moderne.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est bien commencé, vous l'avez remarqué.

**M. SEEMULLER** : C'est toujours bien de commencer c'est aussi bien de finir. Et donc les 8 propositions concrètes seraient les suivantes, celui de par exemple de consacrer en début de Conseil Municipal 30 minutes aux questions orales d'actualité.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ma réponse est très simple nous instituerons une séance spéciale.

**M. SEEMULLER** : Ce que je vous proposerai c'est de faire mes propositions et ensuite je vous écouterai. D'autant plus qu'une certaine partie de ces propositions doit figurer dans le règlement intérieur qu'on n'a pas encore.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : On a 6 mois pour délibérer.

**M. SEEMULLER** : Le second ce serait de mettre en place une procédure de questions écrites identiques à celles existantes à l'Assemblée Nationale qui me paraît être une bonne proposition. Le troisième point serait d'autoriser la société civile à déposer sur le site internet de la Commune des questions d'intérêt général. Je pense que vous connaissez bien ces propositions.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Oui il m'est arrivé d'en écrire.

**M. SEEMULLER** : La quatrième proposition et là j'insiste car elle est importante, c'est la nomination d'un questeur issu des rangs de l'opposition chargé de veiller à la bonne application du règlement intérieur et en particulier la gestion des problèmes matériels de l'opposition comme la disposition de bureaux, de téléphones, d'ordinateurs, de secrétariats et de collaborateurs qui n'existent pas aujourd'hui.

Cinquième point, diffuser toutes les informations concernant les activités du Conseil Municipal sur le site internet de la ville.

Sixième point, étendre la représentation proportionnelle à l'ensemble des organismes et des instances au siège de la Commune. Je note qu'il y a des avancées sur ce point.

Septième point, créer une commission des finances et confier sa présidence à un élu de l'opposition, je pense que Monsieur ROUX souscrira à cette proposition puisqu'elle figurait dans la charte que vous avez signée.

Enfin, en matière de communication, permettre à l'opposition de disposer d'une feuille indépendante, de dresser un bilan à mi-mandat et au terme du mandat de mettre sur le site internet de la ville les liens avec les sites internet de l'opposition.

8 propositions simples, pratiques, bien inspirées à l'époque en tout cas. J'espère que l'inspiration demeurera et donc je vous invite à suivre ces indications du Député.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je vous remercie de faire la promotion d'un rapport que j'ai pu effectuer il y a peu. Il va de soi que la plupart des questions que vous évoquez trouveront une réalisation avec une date de modalité particulière d'application mais pour l'exemple des questions d'actualité nous allons réfléchir au fait peut être de créer parfois une session spécifiquement destinée aux questions d'actualité plutôt que d'avoir en début de chaque Conseil une demie heure, je crois que ce sera plus efficace et pour les questions écrites pas de problème, pour internet je crois que cela ne sera pas une difficulté, je vous ferai une réponse circonstancielle.

**M. SEEMULLER** : Pour le questeur ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Pour le questeur, il pourrait y avoir effectivement, de façon je dirais mécanique un questeur global qui est le Maire, puisqu'il a la responsabilité d'administration mais un interlocuteur de l'opposition pour ces problèmes là! Mais je crois qu'il n'y aura pas de difficulté à le définir. Je ne sais pas si ça s'appellera questeur ou vous voyez ce que je veux dire, dans tous les cas ce sera le même esprit.

Il faudra que le questeur ait une capacité je dirais de plasticité suffisante pour être représentative de trois groupes d'opposition qui ne sont pas obligatoirement en totale harmonie, dans tous les cas ce sera mon interlocuteur.

Et pour le reste écoutez, par exemple, pour la communication, bien entendu, dans la revue municipale lorsqu'elle sera reproduite, il y aura une page spéciale uniquement dévolue à l'opposition, ce que j'avais demandé et ce qui me semble t-il est de droit. Et pour la représentation proportionnelle vous avez constaté notre volonté d'aller dans cette direction et même au-delà, même si pour certaines commissions elle est impossible puisque le droit impose un vote par exemple au scrutin majoritaire et bien entendu on ne peut pas y déroger.

Je remercie en tous les cas pour votre intervention.

### **AFFAIRE N°3 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Renouvellement - Election des membres**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est vrai que l'accord que nous avons passé permet d'une part, une meilleure représentation de l'opposition et d'autre part, si vous avez été d'accord lorsque la loi ne l'impose pas de façon stricte en ses termes, des votes qui pourraient être un peu facilités.

J'attire votre attention, parfois, il faut voter au scrutin majoritaire pour 10 personnes successives, vous imaginez ce qu'il peut se passer.

Bien entendu, lorsque la décision de simplification sera prise il faudra qu'elle soit avec votre accord collectif puisque je ne veux pas le lendemain avoir je ne sais quel recours sur un vote qui aura été accepté par tous.

**M. GOLLNISCH** : Monsieur le Maire, je serais très bref, nous voterons pour les propositions qui sont les vôtres dans les commissions d'appels d'offres de concession d'aménagement, de l'office de tourisme etc sur lesquels effectivement un accord est intervenu, je vous serais gré des propositions que vous avez faites, par conséquent, nous voterons y compris lorsque nous ne sommes pas représentés compte tenu des accords intervenus et du faible nombre de notre représentation ici.

Encore une fois nous exprimons votre gratitude pour votre générosité mais vous n'y êtes pour rien, le système est tel que malgré tout la proportionnalité qui s'instaure est assez modeste puisque la liste que j'ai eu l'honneur de conduire qui a recueillie 18% des suffrages au premier tour de l'élection va être représentée par deux personnes de qualité certes sur la centaine que nous allons nommer aujourd'hui, ceci quand même pour relativiser les choses. Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE MAIRE :** Je peux simplifier les choses à l'intérieur du Conseil Municipal, je ne vais pas ici réécrire la loi.

**M. POLITI :** Monsieur le Député Maire, j'ai l'impression qu'en fait c'est l'application du système proportionnel au plus fort reste et dans ces cas là c'est le groupe que je représente qui aurait raflé la mise. Ce que je veux simplement faire remarquer, c'est qu'en fait je suis en quelque sorte le responsable du fait que la Gauche et le Front national rentrent dans les commissions. Ceci étant dit, je voterai la délibération.

**M. LE DEPUTE MAIRE :** Je vous en remercie, mais c'est vrai Monsieur POLITI a raison de le souligner, l'application stricte des choses aurait fait que la majorité pouvait avoir tout dans certains cas et dans les autres cas se partager le groupe de Monsieur POLITI, je crois que c'est une bonne chose, je vous remercie que chacun soit représenté.

**M. SEEMULLER :** Nous nous apporterons bien entendu notre accord sur les quatre délibérations qui ont fait l'objet d'un partage. J'insiste quand même sur le fait que la notion d'opposition ne peut pas être comprise comme un ensemble homogène, je tiens à le souligner, que les courants politiques existent, qu'ils ont une expression lors de sa dernière élection mais qu'on n'entend pas en tout cas être confondu.

**M. LE DEPUTE MAIRE :** Ecoutez, je crois qu'il faudrait vraiment faire beaucoup d'efforts pour que nous soyons confondus que ce soit avec vous, Monsieur GOLLNISCH ou avec d'autres c'est une évidence, et ce n'est même pas notre intention pour vous dire la vérité.

En revanche, quand vous évoquez quatre accords, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous si vous le permettez puisque c'est sur l'ensemble des sujets qu'il y a eu un contrat qui a été placé, qui relève peut être pour telle ou telle liste de quatre commissions mais c'est sur la totalité qu'il y a un accord, autrement c'est un peu facile de se défausser du reste.

**M. GOLLNISCH :** Mais alors excusez-moi Monsieur le Maire, je n'ai pas le Code général des collectivités territoriales sous la main, c'est dommage, mais dans ces conditions s'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, est-il nécessaire à chaque fois malgré tout de procéder à une élection ?

**M. LE DEPUTE MAIRE :** Dans tous les cas, nous la traduirons dans les délibérations comme s'il y avait eu un vote en individuel mais c'est vrai qu'à chaque fois s'il y a un accord collectif, ce qui est fait d'ailleurs, pour les grandes communautés d'agglomération à la Région ou ailleurs, on affiche même la liste.

L'accord étant passé, cela permettra d'accélérer les choses et éventuellement de parler de sujets plus importants.

**Mme DEL PERUGIA :** Vous êtes très sensible à améliorer la démocratie locale, c'est vrai que vous nous avez proposé des postes que nous occuperons avec responsabilité car nous voulons être une opposition constructive et travailleuse. Cependant, quand on fait le compte entre les postes que nous avons sous la municipalité précédente et celle-ci nous avons un léger déficit.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Oui mais vous étiez plus nombreux dans la municipalité précédente.

**Mme DEL PERUGIA** : Cette fois-ci si on respecte ce que vous proposez, nous ne sommes absolument pas représentés dans les organismes extérieurs, par exemple, les syndicats intercommunaux, voilà, donc il y a deux ou trois organismes où nous aimerions discuter.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ecoutez, vous êtes bien sûr libre de vos choix mais on ne peut pas passer un accord à un moment donné, revenir derrière, sauf en l'occurrence pour le reste je crois que la représentativité de la liste qui correspondait à votre sensibilité était plus importante dans le Conseil Municipal précédent, j'ai envie de dire que si d'aventure, il y avait véritablement de réticences on pourrait prendre beaucoup de temps et passer au vote et vous verriez que la représentation de votre sensibilité en serait altérée. Donc je crois que c'est un accord global, je vous demande vraiment de le respecter.

Pour la commission d'appel d'offres, vous savez que la commission est constituée du Maire ou de son représentant qui la préside.

Nous procédons à l'élection des 5 membres de la Commission.

Je vous propose la liste suivante :

**MEMBRES TITULAIRES :**

- Monsieur Jean Louis OZENDA
- Monsieur Rémy THIEBAUD
- Monsieur Robert DESERVETAZ
- Madame Simone CHAMBOURLIER
- Monsieur William SEEMULLER

**MEMBRES SUPPLEANTS :**

- Monsieur Eric FELTEN
- Madame Lucette RITONDALE
- Mme Renée TORNATO
- Monsieur Jean Louis BANES
- Monsieur Jean DONZEL

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

En conséquence, sont élus en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

**MEMBRES TITULAIRES :**

- Monsieur Jean Louis OZENDA
- Monsieur Rémy THIEBAUD
- Monsieur Robert DESERVETAZ
- Madame Simone CHAMBOURLIER
- Monsieur William SEEMULLER

**MEMBRES SUPPLEANTS :**

- Monsieur Eric FELTEN
- Madame Lucette RITONDALE
- Mme Renée TORNATO
- Monsieur Jean Louis BANES
- Monsieur Jean DONZEL

**M. LE DEPUTE MAIRE :** Ce qui est quand même important c'est la commission d'appel d'offres, vous évoquez les syndicats intercommunaux. Bien entendu vous n'auriez pas été dans la commission d'appel d'offres si nous avons strictement appliqué la réglementation qui pouvait s'imposer d'autant plus que d'autres auraient pu y prétendre.

Si vous en êtes d'accord et simplement pour gagner du temps, s'il n'y a pas d'opposition et si cet accord est constaté, je considère qu'il y a eu de façon individuelle, un vote à l'unanimité, même si l'expression que je viens d'employer est originale, mais de façon individuelle, ce sera traduit, un vote à l'unanimité, je vous en remercie.

**AFFAIRE N°4 – COMMANDE PUBLIQUE – Adoption de principe du règlement intérieur des procédures de marchés publics**

**M. LE DEPUTE MAIRE :** C'est un grand pavé, vous l'avez vu, où l'on rappelle les seuils pour les différents marchés, 207 000 € H.T. pour les services et les fournitures, 186 000 € H.T. pour les travaux, je vous rappelle que nous avons au niveau des appels d'offres indiqué une modification tout à l'heure.

Le document comporte un certain nombre de parties sur l'identification du service gestionnaire, les modalités de mise en concurrence, les modalités internes d'ouverture et de choix des offres, les formules de pondération des critères utilisés pour tous les marchés. Les modalités de recensement des besoins et la nomenclature des fournitures et services qui sont mises à jour chaque année.

Ce que nous avons souhaité et je crois que c'est une pratique déjà existante à Hyères, c'est que même si la loi ne l'impose pas, la commission d'appel d'offres soit obligatoirement saisie dès lors que les offres sont supérieures à 15 000 € H.T. alors qu'il était possible que ce ne fut que pour 207 000 € H.T. pour les fournitures et 5 millions etc... pour les travaux, c'est une continuité et cela me paraît très important parce que j'attire l'attention notamment de l'opposition sur le fait que cela permet d'associer dans la commission d'appel d'offres, à ces décisions alors quelle ne l'aurait pas été et d'autre part, d'associer aussi le représentant de la concurrence et des prix, ce qui est fondamental pour assurer une parfaite transparence, ce qui est une façon de répondre indirectement non pas à la remarque de M. GOLLNISCH sur les emprunts mais sur le fait que pour tout marché supérieur à 15 000 €, un membre de l'opposition aura donc sa présence en commission d'appel d'offres.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver le principe de ce règlement intérieur.

**M. SEEMULLER** : Très rapidement pour ma propre connaissance, il apparaît un service gestionnaire avec une forme d'organigramme, considérez-vous que c'est un organigramme définitif des services ou un organe qui fera l'objet d'une révision ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est quelle page M. SEEMULLER ?

**M. SEEMULLER** : C'est page 1 « Services gestionnaires », il y a des admissions aux niveaux des décisions et je souligne effectivement c'est une avancée de pouvoir se saisir d'un appel d'offres au dessus de 15 000 € et en dessous vous avez les services gestionnaires, c'était dans le document qui a été envoyé....

Je pense qu'il a été établi de façon utile par les services, si des amendements devaient être opérés vous en seriez informé.

**M. SEEMULLER** : C'est surtout au vu de votre organisation, le premier point. Le deuxième point, je pense que ce sera saisi en commission des marchés, c'est le point des fameuses clauses sociales et environnementales qui fait l'objet, comme vous le savez, d'une très vive attention notamment sur l'impact, sur l'emploi local et sur l'impact environnemental, donc on aura l'occasion, j'imagine en commission.....

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est une discussion importante et je suis très sensible à ces critères de décision et c'est vrai que sans déroger au code des marchés publics qui interdit toute préférence locale, il y a des moyens indirects, de tenir compte de l'éloignement, de la qualité environnementale, etc... et je vous remercie de cette observation.

Je soumetts donc à votre approbation ce règlement intérieur des marchés publics :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 5 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - Conditions de dépôt des listes en vue de l'élection.**

**M. LE DÉPUTÉ MAIRE** : Elle est composée du Maire qui la préside et de 5 membres du Conseil Municipal. Ici, il s'agit simplement d'évoquer les conditions de dépôt de listes, c'est quand même une formalité importante mais peut être un peu excessive et je vous demande d'approuver cette composition, étant bien entendu que là encore je proposerai dans l'esprit que nous voulons instaurer que dans les cinq membres, il y ait 4 membres de la majorité, un membre de l'opposition, 4 suppléants de la majorité, un suppléant de l'opposition.

**Mme DEL PERUGIA** : ....(début non enregistré, micro fermé)... vu la particularité de cette commission qui a nécessité un traitement particulier puisque pour les autres commissions.....

**M. LE DÉPUTÉ MAIRE** : ....exactement, parce que la loi a ses particularités, elle impose pour cette commission spéciale de délégation de service public qu'il y ait au préalable, dans la désignation des membres, un accord sur la proposition.

**Mme DEL PERUGIA** : Et pas pour les autres commissions....

**M. LE DÉPUTÉ MAIRE** : Eh non, la loi ne le prévoit pas, ce sont les mystères de la réglementation et de la loi, vous en verrez d'autres malheureusement.

**AFFAIRE N° 6 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION DES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT - Désignation des membres.**

**M. LE DÉPUTÉ MAIRE** : Cette commission est présidée par le Maire, cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il y a cinq suppléants. Nous avons là aussi dans le cadre de l'accord global dont nous avons convenu, suggéré que les membres titulaires soient :

M. CARRASSAN,  
M. GELY,  
M. DESERVETAZ  
M. CORNILEAU  
Mme COLLIN

Et les membres suppléants soient :

M. OZENDA  
M. CUNEO  
Mme GALLART  
Mme MONTENAY  
M. DONZEL

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Nous passons aux votes.

### **RESULTAT DU SCRUTIN**

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

En conséquence, sont élus en qualité de membres titulaires et de suppléants de la Commission des concessions d'aménagement :

#### **Membres titulaires :**

M. CARRASSAN,  
M.GELY,  
M. DESERVETAZ  
M. CORNILEAU  
Mme COLLIN

#### **Membres suppléants :**

M. OZENDA  
M. CUNEO  
Mme GALLART  
Mme MONTENAY  
M. DONZEL

Je considérerai l'absence d'observations comme un accord total sur les modalités.

**AFFAIRE N° 7 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES - Aménagement de voirie pour la suppression du  
passage à niveau 6, Avenue Paul Bourget - mission de maîtrise d'œuvre -  
marché négocié - CONSTITUTION DU JURY - Election des membres.**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous savez qu'il y a une initiative importante qui est prise par la SNCF d'augmenter les rotations entre Toulon et Hyères, au niveau des trains, j'ai même entendu parler à un moment donné de métro, même si ce n'est pas un métro, mais en tous les cas cela améliorera largement le fonctionnement pour les usagers hyérois et dans le même temps, de façon très opportune, on essaiera de caler, la municipalité précédente avait pris l'initiative, d'un passage souterrain qui permettra d'établir une continuité entre la Gare et Costebelle, vous savez le problème que nous avons, Alphonse Daudet aurait pu écrire un roman sur ce passage à niveau en pleine ville qui parfois crée des perturbations, il y aura donc ce passage souterrain.

Il faut désigner les membres du jury de concours concernant ce passage et je vous propose :

**TITULAIRES** :

M. FELTEN  
M. DESERVETAZ  
M. CUNEO  
M. BANES  
M. POLITI

**SUPPLEANTS** :

Mme TORNATO  
Mme MAI  
Mme MONTENAY  
M. CORNILEAU  
Mme CARASENA

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

VU les résultats du vote, sont désignés :

**TITULAIRES :**

M. FELTEN  
M. DESERVETAZ  
M. CUNEO  
M. BANES  
M. POLITI

**SUPPLEANTS :**

Mme TORNATO  
Mme MAI  
Mme MONTENAY  
M. CORNILEAU  
Mme CARASENA

**AFFAIRE N° 8 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE - Fixation du nombre des membres du Conseil  
d'Administration**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je vous rappelle que c'est un établissement public très important de notre commune qui met en œuvre notre politique sociale même si un adjoint a une grande responsabilité, c'est présidé par le Maire et le conseil d'administration, en nombre égal, au maximum 8 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mais qui participent à des actions de prévention, d'animation, de développement social qui appartiennent à des associations qui sont tournées vers le handicap.

Cette première délibération consiste à fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration et comme c'était le cas dans le passé, nous avons souhaité qu'il y ait 5 membres élus dans le conseil municipal et 5 membres désignés et je vous demande votre accord sur cette composition qui joint la diversité à l'efficacité pour ne pas avoir un conseil d'administration pléthorique.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**M. GOLLNISCH** : M. Le Maire, simplement sur la désignation il n'y a aucun problème, sur la fixation du nombre des membres du centre communal d'action sociale, du moins de son conseil d'administration, simplement « **5 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées ci-dessus** ».... Je crois qu'il n'y a pas de mention de noms, sauf erreur ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est dans la délibération suivante, pour les noms, nous allons délibérer maintenant, c'était la composition et maintenant c'est de façon nominative.

**M. GOLLNISCH** : M. le Maire, d'une façon générale puisqu'il y a un assez grand nombre de personnalités extérieures au Conseil Municipal qui sont nommées, beaucoup sont connues par leur qualité, puis-je me permettre à l'avance de mentionner peut être très brièvement dans ces cas là, quelles sont les qualités quand il s'agit de professionnels ou autres, qui ont justifié votre désignation ?

**AFFAIRE N° 9 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE - Election des membres issus du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Absolument.

Alors pour les élus, ma proposition concerne :

Mme PARENT,  
Mme MAI,  
Mme TORNATO,  
Mme RITONDALE,  
M. KBAIER

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

Vu les résultats du vote, je déclare élus comme membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HYERES :

Mme PARENT,  
Mme MAI,  
Mme TORNATO,  
Mme RITONDALE,  
M. KBAIER

**M. SEEMULLER** : Sur les personnalités qui relèveront de votre responsabilité, on vous fait les suggestions suite à la remarque, ou bien vous considérez, parce que l'on aurait quelques noms à vous suggérer qui pourraient figurer ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est sur proposition du maire, si vous voulez je vais essayer de le faire de la façon la plus objective possible et la plus efficace possible....

**M. SEEMULLER** : Pour être clair avec vous, je pense au docteur Jean Pierre NOYER qui a exercé des fonctions....

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous savez, il y a beaucoup de monde et il y a à la fois une continuité de volonté et de renouvellement, il y a des postes qui sont dictés par l'UDAF dont nous n'en avons pas de maîtrise et à chaque fois nous essayons de faire en sorte pour donner des hypothèses, qu'il y a un représentant des handicapés et d'une association, deux représentants du CLIPA, des personnes des associations locales, il y a à peu près 500 ou 600 personnes âgées, des gens qui relèvent d'une approche en termes d'insertion, etc....

Si vous avez des propositions, vous pouvez me les faire parvenir. Je ne suis pas sûr que je les retiendrai dans la mesure où nous avons avancé sur ce dossier et que c'est une désignation.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 10 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Office de Tourisme de la Ville d'HYERES- Désignation des représentants du Conseil Municipal et de leurs suppléants**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est le point suivant de l'ordre du jour.

Vous le savez c'est un établissement important puisque c'est un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial. Je tiens à rappeler qu'il est autofinancé par la perception de la taxe de séjour et je m'en réjouis pour beaucoup de raisons, d'abord parce qu'il est autofinancé, ensuite parce que c'est un EPIC et que son expansion, son développement lui permettrait d'avoir d'ailleurs des ressources annexes, nous comptons vraiment appuyer son développement.

Neuf conseillers municipaux titulaires en exercice, leurs suppléants en nombre égal et six représentants des professions et organismes intéressés au tourisme et leurs suppléants en nombre égal doivent être ici désignés.

Afin de mettre en œuvre la politique touristique hyéroise, a été créé l'établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C) dénommé. « Office de Tourisme HYERES les PALMIERS » lequel est administré par un comité de direction.

Selon l'article 3 des statuts, ce comité comprend 15 membres désignés par le Conseil Municipal, dont :

- 9 conseillers municipaux titulaires en exercice et leurs suppléants en nombre égal,
- 6 représentants des professions et organismes intéressés au tourisme et leurs suppléants en nombre égal.

Par la présente délibération, il convient donc de procéder à l'élection de 9 délégués du Conseil Municipal au comité de direction de l'E.P.I.C. dénommé « Office de Tourisme HYERES les PALMIERS » et de leurs suppléants en nombre égal.

### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> délégué et son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Michel DALMAS**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### **RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Michel DALMAS : 45 VOIX**  
**Monsieur Michel DALMAS a été proclamé 1<sup>er</sup> délégué.**

### **ELECTION DE SON SUPPLEANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Nathalie PEBEREL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### **RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Nathalie PEBEREL : 45 VOIX**  
**Madame Nathalie PEBEREL a été proclamée suppléante.**

**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> délégué et son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Simone CHAMBOURLIER**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Simone CHAMBOURLIER : 45 VOIX**  
**Madame Simone CHAMBOURLIER a été proclamée 2<sup>ème</sup> déléguée.**

**ELECTION DE SON SUPPLEANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Laurent CUNEO**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Laurent CUNEO : 45 VOIX**  
**Monsieur Laurent CUNEO a été proclamé suppléant.**

**ELECTION DU 3ème délégué et son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Francis ROUX**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Francis ROUX : 45 VOIX  
Monsieur Francis ROUX a été proclamé 3<sup>ème</sup> délégué.**

**ELECTION DE SON SUPPLEANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Florent BACCI**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Florent BACCI : 45 VOIX  
Monsieur Florent BACCI a été proclamé suppléant.**

**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> délégué et son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur François CARRASSAN**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

A OBTENU :

Monsieur François CARRASSAN : 45 VOIX  
Monsieur François CARRASSAN a été proclamé 4<sup>ème</sup> délégué.

#### ELECTION DE SON SUPPLEANT :

Je vous propose la candidature de :

**Madame Floriane MONTENAY**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

A OBTENU :

Madame Floriane MONTENAY : 45 VOIX  
Madame Floriane MONTENAY a été proclamée suppléante.

#### ELECTION DU 5ème délégué et son suppléant

Je vous propose la candidature de :

**Madame Edith AUDIBERT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

**A OBTENU :**

**Madame Edith AUDIBERT : 45 VOIX**

**Madame Edith AUDIBERT a été proclamée 5<sup>ème</sup> déléguée.**

**ELECTION DE SON SUPPLEANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Julie LUCIANI**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Julie LUCIANI : 45 VOIX**

**Madame Julie LUCIANI a été proclamée suppléante.**

**ELECTION DU 6<sup>ème</sup> délégué et son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Isabelle MONFORT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Isabelle MONFORT : 45 VOIX**

**Madame Isabelle MONFORT a été proclamée 6<sup>ème</sup> déléguée.**

**ELECTION DE SON SUPPLEANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Jean Marc GELY.**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Jean Marc GELY : 45 VOIX  
Monsieur Jean Marc GELY a été proclamé suppléant.**

**ELECTION DU 7<sup>ème</sup> délégué et son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Chantal PORTUESE**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Chantal PORTUESE : 45 VOIX  
Madame Chantal PORTUESE a été proclamée 7<sup>ème</sup> déléguée.**

**ELECTION DE SON SUPPLEANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

A OBTENU :

Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL : 45 VOIX  
Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL a été proclamé suppléant.

#### ELECTION DU 8<sup>ème</sup> délégué et son suppléant

Je vous propose la candidature de :

**Madame Véronique BERNARDINI**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

A OBTENU :

Madame Véronique BERNARDINI : 45 VOIX  
Madame Véronique BERNARDINI a été proclamée 8<sup>ème</sup> déléguée.

#### ELECTION DE SON SUPPLEANT :

Je vous propose la candidature de :

**Madame Chantal CICOLETTA**

Y a-t-il d'autres candidats ?

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

**A OBTENU :**

**Madame Chantal CICOLETTA : 45 VOIX**

**Madame Chantal CICOLETTA a été proclamée suppléante.**

**ELECTION DU 9<sup>ème</sup> délégué et son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Yvette CARASENA**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Yvette CARASENA : 45 VOIX**

**Madame Yvette CARASENA a été proclamée 9<sup>ème</sup> déléguée.**

**ELECTION DE SON SUPPLEANT :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Marie Laure COLLIN**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Marie Laure COLLIN : 45 VOIX**

**Madame Marie Laure COLLIN a été proclamée suppléante.**

**Sont désignés :**

En qualité de délégués et de suppléants :

- 1<sup>er</sup> délégué et son suppléant : M. Michel DALMAS – Mme Nathalie PEBEREL  
 2<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : Mme Simone CHAMBOURLIER – M. Laurent CUNEO  
 3<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : M. Francis ROUX – M. Florent BACCI  
 4<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : M. François CARRASSAN – Mme Floriane MONTENAY  
 5<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : Mme Edith AUDIBERT – Mme Julie LUCIANI  
 6<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : Mme Isabelle MONFORT – Jean Marc GELY  
 7<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : Mme Chantal PORTUESE -M. Sébastien FRATELLIA-GUIOL  
 8<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : Mme Véronique BERNARDINI – Mme Chantal CICOLETTA  
 9<sup>ème</sup> délégué et son suppléant : Mme Yvette CARASENA – Mme Marie LAURE COLLIN

Pour représenter la Commune au **Comité de Direction de l'E.P.I.C. de l'Office de Tourisme de la Ville d'HYERES.**

**AFFAIRE N°11 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Office de Tourisme de la Ville d'HYERES - Désignation des représentants des professions et organismes intéressés au tourisme**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Nous avons essayé d'avoir une représentation un peu renouvelée mais toujours respectueuse des compétences de toutes les organisations et professions intéressées au tourisme.

Les propositions qui sont formulées sont les suivantes :

- 1) **Madame Laurence CANANZI** (Présidente Commission Tourisme CCI, Hôtellerie Indépendante) et son suppléant **Monsieur Gilles MARCAILLOU** (Président Vitrines d'Hyères).
- 2) **Monsieur Hervé MATHIEU-RESUGE** (Air France) et son suppléant **Madame Anne-Marie BLUM** (Directrice Marketing Ports/Aéroports, ex colistière).
- 3) **Monsieur Dominique TESSIER** (Restauration/Porquerolles) et son suppléant **Madame Pascale CHERON** (Restaurant Café du Port).
- 4) **Monsieur Christian COULOMB** (Syndicat Hôtellerie de plein Air) et son suppléant **Monsieur Yves SAINT-GERMAIN** (Camping Eurosurf).
- 5) **Monsieur Jean-Michel DESCHAMPS** (Représentant Commission, Résidences Tourisme) et son suppléant **Madame Stéphanie SEMSIOGLU** (Résidence Pierre et Vacances).
- 6) **Monsieur Philippe BERNARDI** (FFESSM Plongée) et son suppléant **Monsieur Nicolas GODBOUT** (Location de bateaux La Route du Sud)

**Sont donc désignés** pour siéger au **Comité de Direction de l'EPIC** « Office de Tourisme de la Ville d'Hyères » les personnes suivantes :

- 1) **Madame Laurence CANANZI** (Présidente Commission Tourisme CCI, Hôtellerie Indépendante) et son suppléant **Monsieur Gilles MARCAILLOU** (Président Vitrines d'Hyères).
- 2) **Monsieur Hervé MATHIEU-RESUGE** (Air France) et son suppléant **Madame Anne-Marie BLUM** (Directrice Marketing Ports/Aéroports, ex colistière).
- 3) **Monsieur Dominique TESSIER** (Restauration/Porquerolles) et son suppléant **Madame Pascale CHERON** (Restaurant Café du Port).
- 4) **Monsieur Christian COULOMB** (Syndicat Hôtellerie de plein Air) et son suppléant **Monsieur Yves SAINT-GERMAIN** (Camping Eurosurf).
- 5) **Monsieur Jean-Michel DESCHAMPS** (Représentant Commission, Résidences Tourisme) et son suppléant **Madame Stéphanie SEMSIOGLU** (Résidence Pierre et Vacances).
- 6) **Monsieur Philippe BERNARD** (FFESSM Plongée) et son suppléant **Monsieur Nicolas GODBOUT** (Location de bateaux La Route du Sud).

On a donc un panel de toutes les activités liées au tourisme qui paraît intéressant, il y a à la fois des personnes très confirmées qui siégeaient déjà et d'autres qui viennent apporter leur imagination et leur sens de l'innovation.

**M. SEEMULLIER** : Puis-je me permettre de suggérer qu'un représentant du monde agricole puisse figurer dans cette liste là, l'agro-tourisme étant une manière aussi de mettre en valeur notre patrimoine ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Monsieur Mathieu RESUGE, vous le savez, est copropriétaire, il est à Air France mais c'est aussi le Domaine de la Ferme, un domaine viticole important aux Salins et je crois qu'il saura apporter cette double réalité. Je vous remercie de l'observation.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 12 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CAISSE DES ECOLES - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le Maire dont la vocation principale est de faciliter et d'encourager la fréquentation scolaire.

Ses missions et son fonctionnement sont régis par le Code de l'Education (article L.212.10 et suivants et article R.212.24 et suivants).

L'article R.212.26 énumère les membres du comité de la caisse qui sont :

- a) Le Maire, Président
- b) L'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ou son représentant
- c) Un membre désigné par le Préfet,
- d) Deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- e) Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale où nous ne maîtrisons pas le choix qui sera fait.

Le vote se déroule au scrutin uninominal majoritaire à bulletins secrets.

Comme représentants du Conseil Municipal, de façon tout à fait naturelle, je vous propose :

**Pour le poste de 1<sup>er</sup> représentant :**

**Madame Edwige MARINO**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Edwige MARINO : 45 voix**  
**Madame Edwige MARINO est proclamée élue 1<sup>ere</sup> représentante.**

**Pour le poste de 2<sup>eme</sup> représentant :**

**Madame Julie LUCIANI**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Julie LUCIANI : 45 voix**  
**Madame Julie LUCIANI est proclamée élue 2<sup>ème</sup> représentante.**

**VU** les résultats du vote,

**DESIGNE :**

**Madame Edwige MARINO.1<sup>ère</sup> représentante.**  
**Madame Julie LUCIANI 2<sup>ème</sup> représentante.**

Pour représenter la Commune au sein du **Comité de la Caisse des Ecoles.**

### **AFFAIRE N° 13 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PORTS - PORT SAINT-PIERRE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Conformément au Décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, il convient de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière **du Port SAINT PIERRE** selon les dispositions des statuts, approuvés par le Conseil Municipal, lesquels prévoient la désignation de **sept représentants** du Conseil Municipal désignés en son sein sur proposition du Maire.

Je vous propose :

- Madame Edith AUDIBERT
- Monsieur Eric FELTEN
- Monsieur Francis ROUX
- Monsieur Robert DESERVETAZ
- Monsieur Florent BACCI
- Madame Nathalie PEBEREL
- Monsieur DALMAS

Est également prévue la désignation par le Conseil Municipal sur proposition du Maire **de Cinq représentants** qualifiés dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques en évitant bien entendu qu'il y ait des conflits d'intérêt potentiels, c'est-à-dire, que toutes les personnes auxquelles on pourrait penser, qui ont véritablement une activité très forte dans le domaine portuaire mais qui ont une activité économique, ne peuvent pas, de mon point de vue, être retenues.

Je vous propose :

- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des sociétés et associations d'activités nautiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Usagers du Port d'HYERES ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Nautique de l'Aiguade ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers la Capte, les Pesquiers ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Plaisanciers et Pêcheurs du Port Auguier ou son représentant.

**M. GOLLNISCH** : Le Conseil Municipal sera t'il informé régulièrement par conséquent des noms des personnes qui seront désignées ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Nous les choisissons es-qualité, mais c'est le président ou son représentant et bien entendu une note vous sera adressée pour vous donner des précisions. Je n'ai pas voulu donner des noms, vous imaginez pourquoi, ce n'est pas un choix de personnes, c'est un choix d'institution.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Député Maire, sur ce sujet là et c'est vraiment une réflexion que je souhaite partager avec le conseil, avec toujours l'idée que nous allons travailler ensemble pendant quelques années. On a toute une série de délibérations qui visent des ports et qui sont très proches. Est-ce un choix de simplification, il n'y aurait pas une opportunité pour la ville, de regrouper la gestion de l'ensemble de ces ports sous un ensemble cohérent qui permettrait d'éviter la multiplication de ces conseils d'exploitation et de régie ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est le Droit, c'est-à-dire, chaque port doit avoir son conseil mais ce que j'ai tenu à faire vous le verrez pour les deux ou trois ports suivants, c'est que les membres soient strictement les mêmes. Il y a une petite différence entre le Port Saint Pierre et les autres ports, pour le port Saint Pierre, Eric FELTEN qui est l'adjoint, chargé de la sécurité, circulation, stationnement figure compte tenu que le port Saint Pierre est un port qui appelle une réflexion sur ces sujets là. Pour les autres ports, c'est Mme LOISEAU qui le remplace, si j'ose dire, et la composition est strictement la même, ce qui correspond un peu à votre approche. Mais je retiens aussi votre observation, il y a bien entendu sur les ports de la Commune, une réflexion très approfondie à mener, il faut la mener de façon globale puisque tous les ports sont concernés et c'est vrai qu'il y a des marges de réflexion, sinon d'amélioration importante, nous aurons l'occasion éventuellement d'en parler.

**M. SEEMULLER** : Nous souhaitons qu'il y ait un vote sur ces délibérations, nous souhaitons présenter une candidature afin que l'opposition puisse être représentée.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous ne souhaitez pas un vote à bulletins secrets quand même ?

Je vous demande d'approuver la proposition que je viens de présenter :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX**  
**5 ABSTENTIONS : M. GOLLNISCH, Mme CARASENA, Mme COLLIN, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 14 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PORTS - PORT de l'AYGUADE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Conformément au Décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, il convient de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière **du Port de l'AYGUADE** selon les dispositions des statuts, approuvés par le Conseil Municipal, lesquels prévoient la désignation de **sept représentants** du Conseil Municipal désignés en son sein sur proposition du Maire.

Je vous propose :

- Madame Edith AUDIBERT
- Monsieur Francis ROUX
- Monsieur Robert DESERVETAZ
- Monsieur Florent BACCI
- Madame Nathalie PEBEREL
- Monsieur Michel DALMAS
- Madame Corinne LOISEAU

Est également prévu la désignation par le Conseil Municipal sur proposition du Maire **de Cinq représentants** qualifiés dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques.

Je vous propose :

- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des sociétés et associations d'activités nautiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Usagers du Port d'HYERES ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association Nautique de l'Aiguade ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers la Capte, les Pesquiers ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Plaisanciers et Pêcheurs du Port Auguier ou son représentant.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX**  
**5 ABSTENTIONS : M. GOLLNISCH, Mme CARASENA, Mme COLLIN, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 15 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PORTS - PORT de LA CAPTE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Conformément au Décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, il convient de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière **du Port de LA CAPTE** selon les dispositions des statuts, approuvés par le Conseil Municipal, lesquels prévoient la désignation de **sept représentants** du Conseil Municipal désignés en son sein sur proposition du Maire.

Je vous propose :

- Madame Edith AUDIBERT
- Monsieur Francis ROUX
- Monsieur Robert DESERVETAZ
- Monsieur Florent BACCI
- Madame Nathalie PEBEREL
- Monsieur Michel DALMAS
- Madame Corinne LOISEAU

Est également prévu la désignation par le Conseil Municipal sur proposition du Maire **de Cinq représentants** qualifiés dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques.

Je vous propose :

- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des sociétés et associations d'activités nautiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Usagers du Port d'HYERES ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Nautique de l'Aiguade ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers la Capte, les Pesquiers ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Plaisanciers et Pêcheurs du Port Auguier ou son représentant.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX**

**5 ABSTENTIONS : M. GOLLNISCH, Mme CARASENA, Mme COLLIN, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 16 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PORTS - PORT AUGUIER - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Conformément au Décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, il convient de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière **du Port AUGUIER** selon les dispositions des statuts, approuvés par le Conseil Municipal, lesquels prévoient la désignation de **sept représentants** du Conseil Municipal désignés en son sein sur proposition du Maire.

Je vous propose :

- Madame Edith AUDIBERT
- Monsieur Francis ROUX
- Monsieur Robert DESERVETAZ
- Monsieur Florent BACCI
- Madame Nathalie PEBEREL
- Monsieur Michel DALMAS
- Madame Corinne LOISEAU

Est également prévu la désignation par le Conseil Municipal sur proposition du Maire **de Cinq représentants** qualifiés dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques.

Je vous propose :

- Monsieur le Président de la Fédération Varoise des sociétés et associations d'activités nautiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Usagers du Port d'HYERES ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Nautique de l'Aygade ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers la Capte, les Pesquiers ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Plaisanciers et Pêcheurs du Port Auguier ou son représentant.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX**

**5 ABSTENTIONS : M. GOLLNISCH, Mme CARASENA, Mme COLLIN, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 17 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEILS PORTUAIRES DES PORTS DEPARTEMENTAUX situés sur le territoire de la Commune d'HYERES les PALMIERS - Désignation des représentants du Conseil Municipal.**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Il faudra bien sûr être très vigilants parce que parfois ceux qui ont l'expérience savent qu'on peut se tromper, il y a parfois dans un port, un représentant de T.P.M. qui est aussi un membre du Conseil Municipal d'HYERES, il faudra faire attention de ne pas le désigner deux fois, être donc très attentifs.

Cela concerne les ports situés sur notre territoire mais qui ne sont pas des ports municipaux au sens strict, le Port de Porquerolles, le Port de Port Cros, le port de l'Aygade du Levant et le Port de la Madrague.

**M. SEEMULLER** : Même réflexion que la première, vous savez que la gestion d'un certain nombre de ces ports est extrêmement tendue, que des demandes d'aménagement ont été faites, je pense, au Levant, c'est le mode de gestion peut être qui doit être, en tout cas, examiné avec grande attention, vive attention. Ce serait bien que la Commune puisse réinvestir peut être ces ports, certains d'entre eux, je pense aussi à Porquerolles, comme on l'a pour le Port Saint Pierre, on est en gestion, je dirais, plus directe et je n'aimerais pas que cette organisation là puisse aller au détriment de l'intérêt des usagers des ports, en particulier, du Levant et de Porquerolles mais aussi des autres.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous admettez qu'en une semaine il était difficile de modifier l'affectation des ports puisqu'il faudrait, même si on le décidait tout de suite, plusieurs mois de délibérations réciproques et de négociations mais bien entendu, nous ouvrirons partiellement ce débat, en tous les cas concernant le port de la Madrague, la réflexion pourra intervenir, de savoir s'il faut le récupérer dans le giron communal compte tenu des débats qui se sont instaurés sur la réalisation du port et de la décision des tribunaux qui devrait bientôt tomber.

Pour le Port de l'Aygade au Levant, je crois que ce serait maladroit, dans la mesure où le budget est désormais acquis et qu'il serait peut être inopportun de nous substituer pour une somme importante à Toulon Ports Provence.

Quant à Porquerolles, c'est un débat qui me paraît là aussi compliqué parce que beaucoup d'investissements ont été réalisés mais je dirais que nous aurons l'occasion éventuellement de parler de cela, pour l'instant nous assurons la continuité, cela me paraît suffisant.

Il convient donc d'élire au sein de chaque conseil portuaire un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal.

➤ **Port de PORQUEROLLES** :

Je vous propose la candidature, **en tant que membre TITULAIRE représentant de la Commune**, de :

**Mme Edith AUDIBERT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Mme AUDIBERT, Adjointe est élue membre titulaire en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de PORQUEROLLES.**

Je vous propose la candidature, **en tant que membre SUPPLÉANT représentant de la Commune**, de :

**Mme Nathalie PEBEREL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Madame Nathalie PEBEREL, Conseillère Municipale Déléguée est élue membre suppléante en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de PORQUEROLLES.**

➤ **Port de PORT CROS :**

Je vous propose la candidature, **en tant que membre TITULAIRE représentant de la Commune**, de :

**Mme Edith AUDIBERT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Madame AUDIBERT, Adjointe est élue membre titulaire en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de PORT CROS.**

Je vous propose la candidature, **en tant que membre SUPPLÉANT représentant de la Commune**, de :

**Madame Nathalie PEBEREL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Madame PEBEREL, Conseillère Municipale Déléguée est élue membre suppléante en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de PORT CROS.**

➤ **Port de L'AYGADE DU LEVANT :**

Je vous propose la candidature, **en tant que membre TITULAIRE** représentant de la Commune, de :

**Mme AUDIBERT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**Madame AUDIBERT, Adjointe est élue membre titulaire en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de L'AYGADE DU LEVANT.**

Je vous propose la candidature, **en tant que membre SUPPLÉANT** représentant de la Commune, de :

**Mme Nathalie PEBEREL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**Madame Nathalie PEBEREL, Conseillère Municipale est élue membre suppléante en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de L'AYGADE DU LEVANT.**

➤ **Port de LA TOUR FONDUE :**

Je vous propose la candidature, en tant que membre TITULAIRE représentant de la Commune, de :

**Mme AUDIBERT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Madame AUDIBERT, Adjointe est élue membre titulaire en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de LA TOUR FONDUE.**

Je vous propose la candidature, en tant que membre SUPPLÉANT représentant de la Commune, de :

**Mme Nathalie PEBEREL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Madame Nathalie PEBEREL, Conseillère Municipale est élue membre suppléante en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de LA TOUR FONDUE.**

➤ **Port de LA MADRAGUE :**

Je vous propose la candidature, en tant que membre TITULAIRE représentant de la Commune, de :

**Mme AUDIBERT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Madame AUDIBERT, Adjointe est élue membre titulaire en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de LA MADRAGUE**

Je vous propose la candidature, en tant que membre **SUPPLÉANT** représentant de la Commune, de :

**Mme Nathalie PEBEREL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**Madame Nathalie PEBEREL, Conseillère Municipale Déléguée est élue membre suppléante en tant que représentante de la Commune au sein du conseil portuaire du Port de LA MADRAGUE**

**AFFAIRE N° 18 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE VALORISATION DE LA FORET HYERES-LA LONDE - Désignation des représentants du Conseil Municipal.**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous savez que c'est un sujet important, nous avons, même si parfois la tendance, de façon distraite à l'oublier, un patrimoine forestier qui a d'ailleurs souvent été souligné par mon prédécesseur, 30% de la Commune relève d'un patrimoine forestier et c'est vrai qu'il est commun, largement aux communes de HYERES et de la LONDE et que ce syndicat intercommunal est utile à la gestion.

Nous devons faire cinq propositions de délégués de la Commune d'HYERES, là encore cela relève de l'accord que nous avons passé. Je ferai une observation globale et je l'avais dit tout à l'heure pour les ports, il faut être très attentif, quel que soit le sujet à éviter qu'à terme, il puisse y avoir une interrogation sur une trop grande proximité entre une activité personnelle et la nature du conseil où l'on siège, je le dis simplement, même si cela peut être résolu par l'absence aux délibérations quand le risque peut être éminent, dans tous les cas, les propositions que je fais :

**Election du 1<sup>er</sup> délégué :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Elie DI RUSSO**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Elie DI RUSSO : 45 VOIX**

**Monsieur Elie DI RUSSO est proclamé 1<sup>er</sup> délégué.**

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Isabelle MONFORT**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Madame Isabelle MONFORT : 45 VOIX**  
**Madame Isabelle MONFORT est proclamée 2<sup>ème</sup> déléguée.**

#### Election du 3<sup>ème</sup> délégué :

Je vous propose la candidature de :

**Madame Claude DECUGIS**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Madame Claude DECUGIS : 45 VOIX**  
**Madame Claude DECUGIS est proclamée 3<sup>ème</sup> déléguée.**

#### Election du 4<sup>ème</sup> délégué :

Je vous propose la candidature de :

**Madame Corinne LOISEAU**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Madame Corinne LOISEAU : 45 VOIX**  
**Madame Corinne LOISEAU est proclamée 4<sup>ème</sup> déléguée.**

#### Election du 5<sup>ème</sup> délégué :

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Patrice FALLOT**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Patrice FALLOT : 45 VOIX**  
**Monsieur Patrice FALLOT est proclamé 5<sup>ème</sup> délégué.**

Pour représenter la Commune au sein du **Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt HYERES-LA LONDE.**

**AFFAIRE N° 19 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE L'EST DE  
TOULON - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est un syndicat important puisque de nombreuses communes dont HYERES relèvent de ce syndicat, qui permet la fourniture d'eau potable. Nous devons désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Les personnes désignées peuvent ne pas relever du Conseil Municipal mais c'est le Conseil Municipal qui délibère.

Je vous propose :

**Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Isabelle MONFORT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**Madame Brigitte DEL PERUGIA**

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 13  
Suffrages exprimés : 32  
Majorité absolue : 16**

**ONT OBTENU :**

**Madame Isabelle MONFORT : 30 VOIX**

**Madame Brigitte DEL PERUGIA : 2 VOIX**

**Madame Isabelle MONFORT est proclamée élue 1<sup>ère</sup> déléguée titulaire.**

**Election du 2ème délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Annette GAYMARD**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Annette GAYMARD : 45 VOIX**

**Madame Annette GAYMARD** est proclamée élue 2<sup>ème</sup> déléguée titulaire.

**Election du 1<sup>er</sup> délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Jean-Louis OZENDA**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Jean-Louis OZENDA : 45 VOIX**

**Monsieur Jean-Louis OZENDA** est proclamé élu 1<sup>er</sup> délégué suppléant.

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Corinne LOISEAU**

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### **RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Corinne LOISEAU : 45 VOIX**

**Madame Corinne LOISEAU** est proclamée élue 2<sup>ème</sup> déléguée suppléante.

En conséquence, sont élus :

<b>Madame Isabelle MONFORT</b>	1 <sup>er</sup> déléguée titulaire
<b>Madame Annette GAYMARD</b>	2 <sup>ème</sup> déléguée titulaire
<b>Monsieur Jean-Louis OZENDA</b>	1 <sup>er</sup> délégué suppléant
<b>Madame Corinne LOISEAU</b>	2 <sup>ème</sup> déléguée suppléante

Pour représenter la Commune au sein du **Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau des Communes de l'Est de Toulon.**

**Mme DEL PERUGIA** : Le contrat passé avec la société du Canal de Provence est très défavorable à HYERES, qui est pourtant la principale consommatrice dans ce syndicat.

La souscription de débit ne peut être revue à la baisse alors que notre consommation baisse d'année en année et baissera davantage si le projet Aqua Renova voit le jour.

Il faut donc reprendre ce dossier parce que nous payons beaucoup trop cher cette eau. Ce syndicat est un peu sclérosé et j'aimerais bien le dépoussiérer, c'est la raison pour laquelle je pose ma candidature.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Comme titulaire ou suppléant ?

**Mme DEL PERUGIA** : Comme titulaire.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous n'avez pas de suppléant ?

**Mme DEL PERUGIA** : Non.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Comme 1<sup>er</sup> délégué ou 2<sup>ème</sup> délégué ? On va mettre comme 1<sup>er</sup> délégué, ce sera plus simple puisque le vote est individuel, c'est un vote à scrutin majoritaire.

Si vous permettez, on va faire un vote à bulletins secrets puisque c'est un vote sur les personnes et je n'ai pas envie de le faire à main levée.

Pour les suppléants, écoutez Madame, on verra le résultat mais une fois que le vote sur les délégués aura eu lieu nous considérons que les deux personnes proposées par mes soins comme titulaires et comme suppléants seront validés.

Quant au dépoussiérage, Madame, vous pouvez compter sur moi. Je ne dis pas que c'est le nettoyage de printemps mais le printemps est salué.

**AFFAIRE N°20 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT DES  
COMMUNES DU LITTORAL VAROIS - Désignation d'un représentant du Conseil  
Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est un syndicat important, qui notamment sur le problème des plages, a une expertise tout à fait particulière.

Je vous propose :

**Madame Isabelle MONFORT en qualité de 1<sup>ère</sup> déléguée.**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Isabelle MONFORT : 45 VOIX**

**Madame Isabelle MONFORT est proclamée 1<sup>ère</sup> déléguée titulaire.**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Edith AUDIBERT en qualité de 2<sup>ème</sup> déléguée.**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Edith AUDIBERT : 45 VOIX**

**Madame Edith AUDIBERT est proclamée 2<sup>ème</sup> déléguée titulaire.**

En conséquence, sont élus :

**Madame Isabelle MONFORT en qualité de 1<sup>ère</sup> déléguée.**

**Madame Edith AUDIBERT en qualité de 2<sup>ème</sup> déléguée.**

Pour représenter la Commune au sein du **Syndicat des Communes du Littoral Varois.**

**AFFAIRE N°21 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE LA PISTE CYCLABLE - Désignation des représentants  
du Conseil Municipal.**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Nous sommes nombreux à souhaiter que le travail remarquable qui a été entrepris depuis longtemps sur les pistes cyclables soit maintenu et approfondi même si c'est parfois plus facile à décréter qu'à réaliser.

Dans tous les cas, nous y mettrons la plus grande bonne volonté. Ce syndicat intercommunal comporte quatre représentants de la ville d'HYERES, qui doivent être désignés au scrutin majoritaire mais nous sommes en accord collectif.

Je vous propose :

**Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Jean-Louis OZENDA**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Jean-Louis OZENDA : 45 VOIX  
Monsieur Jean-Louis OZENDA est proclamé 1<sup>er</sup> délégué titulaire.**

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Eric FELTEN**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Eric FELTEN : 45 VOIX  
Monsieur Eric FELTEN est proclamé 2<sup>ème</sup> délégué titulaire.**

**Election du 3<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Jean-Louis BANES**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Jean-Louis BANES : 45 VOIX**

**Monsieur Jean-Louis BANES est proclamé 3<sup>ème</sup> délégué titulaire.**

**Election du 4<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Julie LUCIANI**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Madame Julie LUCIANI : 45 VOIX**

**Madame Julie LUCIANI est proclamée 4<sup>ème</sup> déléguée titulaire.**

**Election du délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur François CORNILEAU**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur François CORNILEAU : 45 VOIX**  
**Monsieur François CORNILEAU est proclamé délégué suppléant.**

Par conséquent sont élus :

<b>Monsieur Jean-Louis OZENDA</b>	<b>1er délégué titulaire</b>
<b>Monsieur Eric FELTEN</b>	<b>2<sup>ème</sup> délégué titulaire</b>
<b>Monsieur Jean-Louis BANES</b>	<b>3<sup>ème</sup> délégué titulaire</b>
<b>Madame Julie LUCIANI</b>	<b>4<sup>ème</sup> déléguée titulaire</b>
<b>Monsieur François CORNILEAU</b>	<b>délégué suppléant</b>

Pour représenter la Commune au sein du **Syndicat Intercommunal de la Piste Cyclable**.

**Mme DEL PERUGIA** : Est-ce que les personnes que vous proposez sont des cyclistes ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Monsieur OZENDA est Adjoint aux Travaux, c'est une nécessité, Monsieur FELTEN est Adjoint à la Circulation cela ne m'a pas paru inopportun, Monsieur BANES a la Délégation des transports, cela m'a paru utile et Madame LUCIANI fait du vélo, donc si vous voulez, tout va bien.

### **AFFAIRE N°22 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE TOURISTIQUE GOLFE DES ILES D'OR, LA PROVENCE D'AZUR - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est là Madame, que votre nom figure dans le cadre de la relation globale que nous avons entamée. Vous savez que ce pôle touristique a vocation à animer mais il faudrait peut être un peu le réanimer.

L'ensemble du Golfe d'Hyères de la baie de Giens, Carqueiranne et la zone du parc de Port Cros comporte actuellement les communes d'Hyères, Carqueiranne, le Pradet et Pierrefeu.

Je crois que c'est une très belle idée qui mérite un investissement plus important que cela s'est produit depuis de longues années, si nous voulons avoir peut être demain une maison du terroir, une maison de la fleur.

En tous les cas, une promotion de ce qui fait appeler notre identité sur le bassin d'activités et sur le bassin touristique pour notre Commune. Nous devons désigner 8 délégués titulaires et 3 suppléants.

Je vous propose :

**Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Mme Simone CHAMBOURLIER**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Simone CHAMBOURLIER, C.M.D. : 45VOIX**

**Madame Simone CHAMBOURLIER, C.M.D. est proclamée 1<sup>ère</sup> déléguée titulaire.**

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**M. Michel DALMAS**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

#### A OBTENU :

Monsieur Michel DALMAS, Adjoint : 45 VOIX

Monsieur Michel DALMAS, Adjoint est proclamé 2<sup>ème</sup> délégué titulaire.

#### Election du 3<sup>ème</sup> délégué titulaire :

Je vous propose la candidature de :

**M. Francis ROUX**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

#### A OBTENU :

Monsieur Francis ROUX, Adjoint : 45 VOIX

Monsieur Francis ROUX, Adjoint est proclamé 3<sup>ème</sup> délégué titulaire.

**Election du 4<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Mme Edith AUDIBERT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Edith AUDIBERT, Adjointe : 45 VOIX**

**Madame Edith AUDIBERT, Adjointe est proclamée 4ème déléguée titulaire.**

**Election du 5<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Mme MONFORT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Isabelle MONFORT, C.M.D.: 45 VOIX**

**Madame Isabelle MONFORT, C.M.D est proclamée 5<sup>ème</sup> déléguée titulaire.**

**Election du 6<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Mme Nathalie PEBEREL**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Nathalie PEBEREL, C.M.D.: 45 VOIX**

**Madame Nathalie PEBEREL, C.M.D est proclamée 6<sup>ème</sup> déléguée titulaire.**

**Election du 7<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Mme Chantal PORTUESE**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

**A OBTENU :**

**Madame Chantal PORTUESE, C.M.D.: 45 VOIX**

**Madame Chantal PORTUESE, C.M.D est proclamée 7<sup>ème</sup> déléguée titulaire.**

### Election du 8<sup>ème</sup> délégué titulaire :

Je vous propose la candidature de :

**Mme Chantal CICOLETTA**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RESULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

**A OBTENU :**

**Madame Chantal CICOLETTA, C.M.: 45 VOIX**

**Madame Chantal CICOLETTA, C.M.: est proclamée 8<sup>ème</sup> déléguée titulaire.**

**Election du 1<sup>er</sup> délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**Mme Claude DECUGIS**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Claude DECUGIS, C.M.D. : 45 VOIX**

**Madame Claude DECUGIS, C.M.D est proclamée 1<sup>ère</sup> déléguée suppléante.**

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**M. Jean-Marc GELY**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Jean-Marc GELY, C.M.D. : 45 VOIX**

**Monsieur Jean-Marc GELY, C.M.D est proclamé 2<sup>ème</sup> délégué suppléant.**

**Election du 3ème délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**Mme Brigitte DEL PERUGIA**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### **RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Madame Brigitte DEL PERUGIA, C.M.: 45 VOIX**

**Madame Brigitte DEL PERUGIA, C.M., est proclamée 3ème déléguée suppléante.**

Par conséquent sont élus :

**En qualité de DELEGUES TITULAIRES :**

- **1<sup>er</sup> Délégué : Madame Simone CHAMBOURLIER**
- **2<sup>ème</sup> Délégué : Monsieur Michel DALMAS**
- **3<sup>ème</sup> Délégué : Monsieur Francis ROUX**
- **4<sup>ème</sup> Délégué : Madame Edith AUDIBERT**
- **5<sup>ème</sup> Délégué : Madame Isabelle MONFORT**
- **6<sup>ème</sup> Délégué : Madame Nathalie PEBEREL**
- **7<sup>ème</sup> Délégué : Madame Chantal PORTUESE**
- **8<sup>ème</sup> Délégué : Madame Chantal CICOLETTA**

En qualité de DELEGUES SUPPLEANTS :

- 1<sup>er</sup> délégué suppléant : Madame Claude DECUGIS
- 2<sup>ème</sup> délégué suppléant : Monsieur Jean-Marc GELY
- 3<sup>ème</sup> délégué suppléant : Madame Brigitte DEL PERUGIA

Pour représenter la Commune au sein du **Syndicat Intercommunal du Pôle Touristique Golfe des Iles d'Or, la Provence d'Azur.**

**AFFAIRE N° 23 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EYGOUTIER - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je vous rappelle qu'il concerne les études d'exécution des travaux à la réalisation des opérations mobilières et immobilières. Dit comme cela, ça fait peur mais la construction des ouvrages est nécessaire à l'aménagement hydraulique du bassin de l'Eygoutier. Nous avons 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Je vous propose :

**Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Elie DI RUSSO**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Elie DI RUSSO : 45 VOIX**

**Monsieur Elie DI RUSSO est proclamé 1<sup>er</sup> délégué titulaire.**

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Jean-Louis OZENDA**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Jean-Louis OZENDA : 45 VOIX**

**Monsieur Jean-Louis OZENDA est proclamé 2<sup>ème</sup> délégué titulaire.**

**Election du délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Claude DECUGIS**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RESULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Madame Claude DECUGIS : 45 VOIX**  
**Madame Claude DECUGIS est proclamée déléguée suppléante.**

Par conséquent sont élus :

**Monsieur Elie DI RUSSO .....1er délégué titulaire**  
**Monsieur Jean-Louis OZENDA.....2<sup>ème</sup> délégué titulaire**  
**Madame Claude DECUGIS.....déléguée suppléante**

Pour représenter la Commune au sein du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'EYGOUTIER.**

### AFFAIRE N°24 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU - Désignation du représentant du Conseil Municipal

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous savez qu'il est tout à fait fondamental et nous saurons gré à Monsieur le Préfet de l'avoir relancé, afin que ce syndicat soit non seulement un syndicat d'études mais un syndicat de travaux et il faudra faire preuve de beaucoup d'activisme si j'ose dire, pour qu'une fois les inondations passées, le soleil revenu, on ne diffère pas pour un certain nombre de raisons, sa mise en œuvre effective.

Il est tout à fait décisif puisqu'il s'inscrit aussi dans l'ensemble des structures et qui doit s'intéresser à ces sujets là, je pense notamment au D.A.G.E, Directeur d'Aménagement et Gestion des eaux, à la clé dont il faudra reparler.

Aujourd'hui nous devons désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour ce syndicat mixte.

Je vous propose :

**Election du 1<sup>er</sup> délégué titulaire :**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Isabelle MONFORT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**Madame Brigitte DEL PERUGIA**

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 11**

**Suffrages exprimés : 34**

**Majorité absolue : 18**

**ONT OBTENU :**

**Madame Isabelle MONFORT : 31 VOIX**

**Madame Brigitte DEL PERUGIA : 3 VOIX**

**Madame Isabelle MONFORT est proclamée 1<sup>ère</sup> déléguée titulaire.**

**Election du 1<sup>er</sup> délégué suppléant :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Elie DI RUSSO**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

Nombre de votants : 45  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

**A OBTENU :**

**Monsieur Elie DI RUSSO : 45 VOIX**

**Monsieur Elie DI RUSSO est proclamé 1<sup>er</sup> délégué suppléant.**

Par conséquent sont élus :

**Madame Isabelle MONFORT – 1<sup>ère</sup> déléguée titulaire**  
**Monsieur Elie DI RUSSO - 1<sup>er</sup> délégué suppléant**

Pour représenter la Commune au sein du **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau**.

**Mme DEL PERUGIA** : Je le répète, je l'ai dit tout à l'heure, j'estime que sur les organismes extérieurs nous sommes absents donc je trouve cela regrettable.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Au moment où la Commune ouvre systématiquement à des groupes qui ne seraient pas représentés par l'application stricte de la représentation proportionnelle, nous avons essayé d'avoir un accord collectif.

Dire au fur et à mesure qu'il est regrettable, la loi est peut être regrettable mais l'interprétation de la loi ici est vraiment d'une compréhension qui me paraît légitime, mais qui est importante.

**Mme DEL PERUGIA** : Je sais que vous êtes favorable à l'amélioration de la démocratie locale.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je leur donne la preuve par l'élargissement de toutes les commissions de tous les syndicats.

**Mme DEL PERUGIA** : Les enjeux sont très importants puisqu'il s'agit du risque d'inondations dont notre Commune est régulièrement victime et sa réactivation est primordiale pour que le SAGE voie enfin le jour.

Nous regrettons d'abord que Hyères ait perdu la présidence de ce syndicat et nous souhaiterions peser de toutes nos forces pour que les travaux nécessaires de prévention soient enfin réalisés, nous avons trop trainé et trop tergiversé jusqu'à maintenant et il faut aujourd'hui répondre aux attentes légitimes des Hyérois donc nous souhaiterions être partie prenante de ce dossier et je vous propose ma candidature.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est un peu curieux, parce que comme c'est Madame MONFORT pour le vote qui a eu lieu, je me demande si on refait le même, je veux bien mais ce sera le même résultat.

**Mme DEL PERUGIA** : On est sur deux objets différents.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : On peut donner une activité complémentaire à Monsieur BERTOLINO, si vous voulez, puisque vous êtes candidate, on va voter.

Ce que je voudrais vous indiquer, Madame, ce n'est pas parce qu'un syndicat mixte va exister et j'espère qu'il sera actif que nous ne parlerons pas à l'intérieur du Conseil Municipal de ces sujets.

Une chose est de désigner les personnes nécessaires au fonctionnement.

Autre chose, avant d'entamer un débat, votre émotion et votre volonté de trouver des solutions contre le risque d'inondations et je crois partager unanimement avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal de se rendre très actif sur le sujet et bien sûr, vous serez associée.

**Mme DEL PERUGIA** : Je propose aussi ma candidature dans un esprit de renouvellement.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous trouvez que Madame MONFORT n'est pas un renouvellement ?

**Mme DEL PERUGIA** : Non, Monsieur DI RUSSO...

**M. LE DEPUTE MAIRE** : ... Monsieur DI RUSSO est suppléant, ce n'est pas d'une élégance excessive mais enfin vous savez le renouvellement des idées vaut mieux parfois que le renouvellement des générations.

**M. GOLLNISCH** : Monsieur le Maire, nous n'avons pas de prévention à l'égard des personnes mais enfin quand même c'est un sujet extrêmement sérieux et on est obligé sans aucun esprit de polémique de constater que le système actuel a abouti à une faillite totale.

C'est-à-dire que les organismes qui existent à l'heure actuelle, qu'il s'agit de syndicat mixte, des plans de prévention des inondations, des plans de prévention des risques naturels, du syndicat mixte...empilent des documents sans que les travaux nécessaires soient effectués avec les conséquences dramatiques qu'ont connu un certain nombre de nos concitoyens.

Personnellement, au cours de cette campagne électorale, notre liste a exprimé le souhait difficile j'en conviens, qu'en réalité la Commune de Hyères plutôt que d'être absorbée en quelque sorte par T.P.M, fusionne avec la Communauté de la Vallée du Gapeau et celle de la Porte des Maures.

Je crois que si cela avait été le cas, nous aurions eu davantage de facilité pour repérer les travaux nécessaires avec les communes qui sont à proximité immédiate et sur le bassin de cette rivière.

Je pense qu'il serait effectivement trop facile, vous l'avez d'ailleurs à demi mot évoqué, pour nous, de nous contenter de désignations de personnalités, certainement tout à fait honorables dans un organisme qui comprend des délégués des communes intéressées, encore que les communes qui sont en amont n'ont pas les moyens nécessaires pour réaliser les travaux qui pourtant doivent être réalisés à ce niveau là.

Il faudra que lors d'un prochain Conseil Municipal, nous tirions en quelque sorte le bilan de ce qui est des risques actuels, de l'inadéquation des structures qui ont existé jusqu'à présent, des moyens de les réformer et des travaux à entreprendre, travaux sur lesquels nous aurons un certain nombre de suggestions à vous faire en ce qui concerne la consultation d'expert français et étranger.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je veux bien qu'on utilise les délibérations pour envoyer des messages aux gens de l'Oratoire et d'ailleurs mais chacun peut rappeler ses engagements mais je l'ai dit de façon œcuménique, c'est un sujet qui est fondamental et bien entendu, il ne sera pas laissé de côté.

J'attire votre attention, Monsieur GOLLNISCH, sur le fait que le plan de prévention des risques et inondations qui a été annulé d'ailleurs, a été remis avec amendement à l'étude par le Préfet, ce qui permettra d'avoir une approche plus large et de tenir compte, sur ce point de vue davantage des communes du bassin versant.

Je vous informe également, que le Préfet a immédiatement pris la décision de recréer ou de rénover le syndicat mixte de la Vallée du Gapeau pour qu'il y ait une facilitation, non seulement de faire des études et nous sommes payés parfois pour savoir que les études n'engagent que ceux qui les font mais qu'on traduise cela en termes de travaux. Je pense aussi qu'il faudra ne pas s'abandonner au déni de fonds portant le nom patronymique ici ou là ou de fonds européens que j'essaye de mobiliser.

C'est important de poursuivre cette espérance, mais je crois qu'il faudra notamment au niveau de l'Oratoire, mettre en place des mesures d'urgence pour éviter si d'aventure les crues centennales se produisaient chaque année ou à intervalle beaucoup plus réduit que les dégâts non seulement matériels mais les problèmes de victimes de personnes interviennent.

Nous allons mettre en place une réflexion là-dessus très rapide, à l'intérieur des syndicats, mais je dirais aussi de façon plus générale entre nous et bien sûr avec les services communaux pour avoir une action d'urgence au-delà de mesures, de moyens et de longs termes.

On ne va pas décliner ici l'ensemble des possibilités, cela a fait l'objet de larges débats dans la campagne et je crois qu'il y a eu une large convergence.

Personne ici n'est opposé à la réalisation d'un bassin de rétention bien placé et personne ici ne comprend pas que ceux qui reçoivent l'eau, ne seront pas, ceux chez qui elle tombe et que l'égoïsme naturel des communes, nous en avons parfois, peut s'exprimer.

C'est pour cela que je m'étais permis de le dire et je vous ferai partager éventuellement cette orientation, que si l'engagement de la ville d'Hyères au plan financier devait être au-delà de sa représentativité dans le syndicat comme nous sommes les principales victimes, il faudrait peut être prendre une décision courageuse, fut-elle, peut être un peu coûteuse.

Il y a tout un ensemble de choses, bien entendu, dont nous aurons à réfléchir, une fois que les choses seront posées et je vais recevoir les personnes très rapidement bien sur, comme le Maire précédent l'avait fait.

Les mesures d'urgence étaient pertinentes et la façon dont on avait traité conjoncturellement le sujet avait été efficace, je recevrai rapidement les personnes intéressées, mais c'est vrai qu'il y a une réflexion complémentaire à faire sur la chronologie des mesures pour se prémunir contre ces risques.

Je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas des interventions vraiment d'urgence au niveau de l'Oratoire notamment parce que c'est, de toutes les zones, la zone la plus exposée en terme de population.

**M. GOLLNISCH** : Je vous remercie Monsieur le Maire, vous avez dit très exactement ce que j'avais évoqué précédemment avant vous. Il ne s'agit pas d'avoir quelques coquetteries d'auteur que ce soit, nous sommes tous d'accord sur la situation, simplement, il s'agit de prendre la mesure des lacunes et des carences du système.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Complètement.

**M. GOLLNISCH** : Ce qui est à craindre quand même, c'est que les crues centennales que l'on dit aujourd'hui « cinquantennales », je ne sais pas si le terme est correct d'ailleurs, soient en fait en réalité des crues décennales comme on commence à le réaliser.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ce que je crois, c'est que les structures mises en place sont de bonnes structures à condition de les faire fonctionner.

Nous devons utiliser si je peux me permettre l'expression, le fait que nous venons de vivre des événements extrêmement graves, de ne pas trop attendre pour que les communes qui pourraient se réfugier dans leur égoïsme habituel soient concernées, de la même façon, le Préfet du Var si vous voulez, et je crois tout à fait responsabilisé sur le sujet mais ne laissons pas les choses trop sécher.

Il faudra intervenir rapidement pour que la mémoire collective soit présente. Je vous remercie de ces observations.

**Mme DEL PERUGIA** : Monsieur le Député Maire, je vous fais une proposition, pourrais je être la suppléante de Madame MONFORT ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Non.

**Mme DEL PERUGIA** : Je vous remercie, c'est clair.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je ne me permettrais pas de dire que quand on sort par la porte on rentre par la fenêtre, on est en démocratie, on fait les choses normalement.

**AFFAIRE N° 25 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MISSION LOCALE  
CORAIL - Désignation des représentants de la Commune**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est le rôle tout à fait essentiel que joue la Mission Locale Corail, pour le suivi, l'information, l'orientation et la formation des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Vous savez que l'action de la Mission Locale Corail s'étend non seulement sur la Commune d'Hyères mais sur les Communes de Bormes les Mimosas, Carqueiranne, Collobrières, la Londe les Maures, la Crau et le Lavandou.

Ce qui est tout à fait pertinent parce qu'en matière d'emploi, il n'y a pas de frontières et il faut bien entendu, raisonner en terme de bassin d'emploi.

Je vous propose :

**Pour le poste de PREMIER représentant :**

**Madame Josiane MAI**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RÉSULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A obtenu :**

**Madame Josiane MAI : 45 VOIX**

**Madame Josiane MAI est proclamée première représentante**

Pour le poste de DEUXIEME représentant :

**Monsieur Jean Marc GELY**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

### RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

A obtenu :

**Monsieur Jean Marc GELY : 45 VOIX**

**Monsieur Jean Marc GELY est proclamé deuxième représentant**

Par conséquent sont élus :

**Madame Josiane MAI – Première représentante**

**Monsieur Jean Marc GELY – Deuxième représentant**

**Pour représenter la Commune au sein de l'Association La Mission Locale Corail (Centre d'Orientation, d'Accueil et d'Insertion Local).**

**AFFAIRE N°26 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SOCIETE PUBLIQUE  
LOCALE D'AMENAGEMENT SPL Méditerranée (SPLM)- Désignation du  
représentant permanent au Conseil d'Administration de la société et du  
représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et  
extraordinaires - Désignation de la personne qui doit présenter la candidature  
de la collectivité à la Présidence**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Il faut désigner 1 représentant de la Collectivité au Conseil d'Administration, 1 représentant de la Collectivité au sein des Assemblées Générales de la SPLM.

C'est une société publique et d'aménagement ancienne qui notamment a réalisé je crois Valgora à la Valette qui est présidée jusqu'ici par Madame HUMMEL.

La Commune d'Hyères a souhaité adhérer en décembre 2011, je prends acte de la continuité municipale...

**M. POLITI** : ...Simplement, Monsieur le Député Maire, nous avons souhaité adhérer parce que vous savez, qu'il y a un projet d'aménagement sur la ZAC de la Crestade et que les aménageurs ont souhaité travailler avec la SPLM. C'est la raison pour laquelle nous avons à l'époque adhéré.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je comprends mieux la décision qui m'avait un peu surpris, c'est à l'époque où il y avait beaucoup de débats outre mer vers le sud mais s'il y a cette corrélation ok, même si parfois nous essayerons de faire en sorte que les aménageurs ne choisissent pas obligatoirement la société.

En plus, la cotisation est modique, ce qui était important.

**Mme DEL PERUGIA** : Excusez-moi, je suis nouvelle dans cette assemblée, j'ai donc travaillé le dossier et cette société publique locale d'aménagement, j'aimerais avoir quelques renseignements sur sa fonction, sa constitution.

Sa constitution, j'ai vu que c'était la Valette qui était majoritaire. Il y a des communes c'est un peu hétéroclite, Toulon, Signes, Calvi et nous Hyères.

Donc je ne vois pas trop l'intérêt, vous parlez de continuité, il peut y avoir des ruptures qui sont intéressantes, pourquoi poursuivre notre adhésion à cette société ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Parce que Madame, l'affaire est lancée et je crois que ce serait une discontinuité ennuyeuse au plan administratif. On peut considérer que c'est une adhésion ad hoc sur le sujet bien particulier mais que la réflexion soit ouverte après, sur cette société et sur d'autres, que je ne veux pas citer puisque ce n'est pas la délibération.

**Mme DEL PERUGIA** : Je vous remercie, nous sommes favorables à cette réflexion et à cette remise en question.

**M. POLITI** : Simplement pour dire que je ne suis pas du tout défavorable au fait de quitter la SPLM. Cela été disons une conjonction, au moment « t » il a fallu...

**M. LE DEPUTE MAIRE** : ...Considérons que c'est une expérimentation. En tous les cas, on verra bien.

Il y a d'autres sociétés d'aménagement qui ont été expérimentées depuis longtemps sur lesquelles, Madame, je jetterai un œil plus qu'attentif, parce que je pense qu'il y a là une réflexion approfondie.

Je vous propose :

**ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPLM :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur Michel DALMAS**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 5**

**Suffrages exprimés : 40**

**Majorité absolue : 21**

**A OBTENU :**

**Monsieur Michel DALMAS : 40 VOIX**

**ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DES ASSEMBLÉES GENERALES DE LA SPLM :**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur François CARRASSAN**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 5**  
**Suffrages exprimés : 40**  
**Majorité absolue : 21**

**A OBTENU :**

**Monsieur François CARRASSAN : 40 VOIX**

Par conséquent sont élus :

**Monsieur Michel DALMAS** comme représentant de la collectivité au sein du **Conseil d'Administration de la SPLM.**

**Monsieur François CARRASSAN** comme représentant de la collectivité au sein **des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPLM.**

**AUTORISE : Monsieur Michel DALMAS** à porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la SPLM et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la présidence de la Société.

**AUTORISE :** ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Président du conseil d'administration.

**AFFAIRE N°27 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je voudrais signaler que là, la volonté je dirais d'ouvrir la sensibilité au-delà du vote que nous allons effectuer est manifeste, d'abord je n'y suis pour rien, vous habitez Port Cros, mais j'ai dû rappeler que tel ou tel cas et je me réjouis que Monsieur SEEMULLER, désormais Adjoint spécial de Port Cros, sera donc membre de droit du Conseil d'Administration mais j'ai également souhaité Monsieur POLITI, je trouve cela légitime.

J'ai donc appelé le Président LANFRANCHI et je lui ai demandé que le représentant du Conseil Général qui était jusqu'ici Monsieur ROUX avec l'accord de Monsieur ROUX, soit Monsieur POLITI, ce qui permet votre présence et qui ne modifie pas les affectations que je voulais réaliser.

**M. POLITI** : Néanmoins, Monsieur le Député Maire, c'est un sujet qui est relativement facile à aborder parce que paradoxalement après avoir disons suscité la polémique au cours du dernier mandat, il y a eu un certain apaisement, je dirais même une certaine unanimité dans ce domaine.

Alors cette nuit, je vais vous faire une confidence j'ai fais un rêve, cela m'arrive : Monsieur le Député Maire, dans un geste d'ouverture, me désignant représentant du Conseil Municipal au Parc National de Port-Cros, j'ai bien dit que c'était un rêve.

Et permettez-moi simplement de dire que dans ce cas là, il y aurait une continuité de six ans qui s'exercerait et permettrait donc la mise en place ou la continuité d'une politique cohérente, je dirais unanime et ce serait une volonté de votre part, d'ouverture.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Monsieur POLITI, j'espère que vous avez entendu la phrase que j'ai prononcée avant, nous trouverons la solution de façon indirecte.

**M. POLITI** : Mais vous savez pertinemment que cette période ne durera que 1 an.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ecoutez, vraiment je ne l'ai pas fait dans cette intention, vous ne vous présentez plus au Conseil Général après ?

**M. POLITI** : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : En tous les cas, si vous voulez, revenons aux réalités, elles sont quand même positives, cela permet effectivement d'assurer une approche très harmonieuse du parc de Port Cros et bien entendu, je dirais de la relation avec Monsieur LANFRANCHI a été importante puisqu'on aurait pu imaginer autre chose.

Ce que je voudrais vous dire là, vous vous êtes réjoui de l'harmonie progressive qui a régné sur Port Cros, imaginez vous que pour moi cela été vraiment un rêve, après le cauchemar que j'ai vécu dans cette salle du Conseil Municipal où des manifestations et des insultes ont été proférées à mon égard parce que j'étais l'auteur de la lettre 2006 et le diable en personne, celui qui voulait qu'au-delà du sanctuaire que représentaient les parcs Nationaux jusque là, il y ait un partage de ce qu'on voulait protéger ?

Beaucoup n'avaient pas compris à l'époque, y compris dans la salle du Conseil Municipal. Je crois qu'aujourd'hui l'expérience qui est réalisée, le rôle du Conseil économique, social et culturel a été ma volonté dans la loi d'ouvrir à toutes les personnes intéressées, la réflexion pour les propositions sur le parc ainsi que l'évolution pour ne pas dire la rédemption de certains concernant la liste qu'ils faisaient, permet aujourd'hui qu'il y ait largement des convergences mais vous imaginez, sans du tout vouloir rappeler ce que j'ai pu faire, que le Député d'Hyères était Président du Parc de Port Cros, Président de Parcs Nationaux de France et auteur de la loi.

Mon objectif avec vous tous, c'est de faire en sorte que la charte qui est actuellement en élaboration, progresse y compris dans l'esprit de chacun et de chaque habitant, soit exemplaire pour que le Parc de Port Cros soit comme il le fut longtemps dans le passé cité en exemple parmi les parcs nationaux français.

Et puis, c'est vrai que chacun se rappelle qu'on a l'extraordinaire privilège d'avoir l'île de Port Cros, mais d'abord que nous ayons un Parc National dans une ville alors que lorsque j'exerçais d'autres responsabilités, on se battait ici et là pour avoir ce label et cette possibilité, qu'à un moment donné on ait oublié l'essentiel pour des motifs d'incompréhension peut être des textes, mais aujourd'hui je crois qu'ils sont mieux traduits, cela me réjouit aujourd'hui que nous allions tous ensemble dans cette direction avec d'ailleurs l'ensemble des sensibilités.

Je propose donc :

**Election du représentant visé à l'article 24 I 2°b**

Je vous propose la candidature de :

**Monsieur François CARRASSAN, représentant**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RÉSULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**Election du représentant visé à l'article 24 I 2°c et de son suppléant**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Isabelle MONFORT, représentante**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

Je vous propose la candidature de :

**Madame Edith AUDIBERT, suppléante**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

**Nombre de votants : 45**  
**Bulletins blancs et nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 45**  
**Majorité absolue : 23**

**ONT OBTENU :**

**Monsieur François CARRASSAN : 45 VOIX**

**Monsieur François CARRASSAN est élu représentant en application de l'article 24 I 2°b**

**Madame Isabelle MONFORT : 45 VOIX**

**Madame Isabelle MONFORT est élue représentante en application de l'article 24 I 2°c**

**Madame Edith AUDIBERT est élue suppléante**

Par conséquent sont élus :

**Monsieur François CARRASSAN est élu représentant en application de l'article 24 I 2°b au sein du Conseil d'Administration du Parc National de Port Cros.**

**Madame Isabelle MONFORT est élue représentante en application de l'article 24 I 2°c au sein du Conseil d'Administration du Parc National de Port Cros.**

**Madame Edith AUDIBERT est élue suppléante du représentant élu en application de l'article 24 I 2°c au sein du Conseil d'Administration du Parc National de Port Cros.**

**AFFAIRE N°28 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - Commission locale d'évaluation des transferts de charges - Désignation des membres du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Elle est chargée d'évaluer les transferts de charge entre la Communauté d'Agglomération et les communes qui la composent à un membre titulaire et un membre suppléant.

Je vous propose en qualité de membre titulaire, la candidature de :

**M. Michel DALMAS**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 45**

**Majorité absolue : 23**

**A OBTENU :**

**Monsieur Michel DALMAS : 45 VOIX**

**Monsieur Michel DALMAS est proclamé élu en qualité de membre titulaire.**

Je vous propose en qualité de membre suppléant, la candidature de :

**Monsieur Francis ROUX**

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. William SEEMULLER**

Nous passons au vote.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 45**

**Bulletins blancs et nuls : 11**

**Suffrages exprimés : 34**

**Majorité absolue : 18**

**A OBTENU :**

**Monsieur Francis ROUX : 30 VOIX**

**Monsieur William SEEMULLER : 4 VOIX**

**Monsieur Francis ROUX est proclamé élu en qualité de membre suppléant**

**M. SEEMULLER** : M. le Député Maire c'est un sujet sensible et on saisi bien sûr l'opportunité qui nous est faite de ce vote pour apporter deux réflexions :

La première c'est que vous n'avez pas souhaité siéger en tant que Vice-président de TPM et je le regrette infiniment par ce que c'est un message que les Hyérois doivent envoyer en permanence à TPM, c'est-à-dire le poids du premier élu, et même malgré les qualités de M. Francis ROUX, la question n'est pas là, c'est la question du symbole.

Nous entrons dans une période, on l'a dit et on le répétera, qui va être sous tension financière. Les rapports entre la ville d'Hyères et TPM sont aujourd'hui défavorables à la ville d'Hyères.

C'est un enjeu majeur. Je ne suis pas en campagne électorale puisqu'elle est passée, mais je répète ce qui sera en tout cas le rôle de l'opposition et le souhait de travailler avec vous sur ce sujet là pour redonner à Hyères sa place et peser dans cette commission locale d'évaluation, nous souhaitons y participer en tant que suppléant parce qu'on estime que dans cette affaire, majorité et opposition doivent aller de même pour l'intérêt des Hyérois.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Bien. Ecoutez, vous voulez un vote ? Donc M. SEEMULLER est candidat comme suppléant.

**M. POLITI** : Je voudrais simplement faire une petite remarque. Nous sommes Karine TROPINI et moi-même représentants de l'opposition à TPM mais M. le Député Maire, je tiens à le rappeler, nous siégeons dans la majorité du Conseil Communautaire.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je vous en remercie. De toute façon, ce que j'allais suggérer et ce qui me paraît important, il y a parfois dans le cadre de la communauté d'agglomération des prises de position plus politiques, mais quand il s'agit des intérêts de la ville, quelles que soient les sensibilités et c'est évident vous concernant, ce sont les intérêts de la ville qui l'emportent sur je ne sais quelle orientation parce que la politique c'est important, mais la ville l'est parfois davantage.

Ce que je voulais vous dire, M. SEEMULLER c'est que la décision que j'ai prise est une décision utile pour la ville d'Hyères puisqu'il y aura deux personnes qui, au plus haut niveau, représenteront la ville d'Hyères.

Il y aura bien entendu le Vice-président, mais je peux vous dire, et mon ami Hubert FALCO l'a parfaitement compris dès le départ, avec amitié mais avec aussi démonstration publique, je serai plus que présent pour défendre les intérêts de la ville d'Hyères.

Je crois que TPM est une excellente chose en théorie parce que de façon inéducable, nous allons vers une mutualisation d'un certain nombre de choses.

Mais il va de soi qu'il ne faut jamais oublier, je ne dis pas que cela l'a été, mais en tous les cas je ne l'oublierai pas, que Hyères représente non seulement la troisième ville du Var, mais j'ai envie de dire en potentiel au moins la seconde, que c'est le Beverly Hills de la ville voisine, qu'en matière d'environnement, de nautisme, de tourisme, et d'un très grand nombre d'activités, nous n'avons pas vocation simplement à utiliser ou user d'un territoire à ce qui ne conviendrait pas à autrui mais au contraire nous avons beaucoup de sujets qui peuvent être d'intérêt communautaire.

Et là, il faudra véritablement qu'au-delà du fonctionnement qu'assure TPM pour un certain nombre de choses, et on s'en félicite, que ce soit en matière d'investissement et de promotion, que nous soyons entendus. Je crois que nous pourrions marquer des progrès importants même si je salue l'action qui a été menée précédemment.

**M. GOLLNISCH** : Puisque cette délibération est l'occasion, non pas d'un débat ce serait tout à fait excessif et hors de l'ordre du jour, mais d'un mot sur TPM, moi je ne partage pas du tout l'enthousiasme que vous exprimez aujourd'hui pour TPM.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous avez une définition de l'enthousiasme qui est lato sensu.

**M. GOLLNISCH** : Je crois que nous sommes à la remorque de Toulon et je ne ferai pas de racisme anti-Toulonnais en disant cela, je crois que la situation qui nous est faite condamne à terme la ville à être, comme vous l'avez dit, le Beverly Hills peut-être ou la réserve foncière de...

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est pas mal Beverly Hills.

**M. GOLLNISCH** : Oui d'accord mais enfin j'en profite quand même pour marquer un peu la différence qui existe entre les groupes d'opposition parce que j'entends bien que M. SEEMULLER est assez soucieux aussi de la défense prioritaire des intérêts des Hyérois, ce qui est tout à fait normal pour un élu hyérois.

Je voudrais redire aussi notre inquiétude en ce qui concerne l'extension éventuelle à Toulon et à TPM de la politique de métropole prévue par la législation qui aboutit à vider aussi bien en aval qu'en amont les autres collectivités territoriales de leurs prérogatives.

C'est une question que nous avons évoquée au cours du débat électoral. Le Docteur ROUX m'avait dit qu'à l'époque, mais peut-être a-t-il des informations que je n'ai pas, qu'en aucun cas ce sigle s'appliquerait à notre agglomération.

J'aurais voulu en être sûr. Je m'étais permis de répondre un peu trivialement, médecin qu'il est, qu'il savait très bien qu'on présentait toujours les suppositoires par le petit bout, c'est-à-dire que dans un premier temps ce genre d'institution est par exemple appliqué à la région lyonnaise, ce qui équivaut à la disparition pratiquement du département du Rhône, à l'accaparement aussi d'un certain nombre de compétences de la commune.

Je suis, en ce qui me concerne, extrêmement inquiet sur le fait que les hyérois pourraient à terme se voir totalement déposséder en réalité de la possibilité de décider des questions qui concernent leur avenir.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je donne la parole à M. ROUX, mais je ne vois pas en quoi les hyérois seraient dépossédés de quoi que ce soit puisque lorsqu'il y aura une modification, ils auront leur mot à dire.

**M. ROUX** : M. GOLLNISCH, je vous renvoie tout simplement la loi du 27 janvier 2014 qui a défini une métropole, donc Toulon est exclue des métropoles, il y aura Marseille, il y aura Nice, et Toulon ne fait pas partie des métropoles.

Je ne vous dis pas que dans un futur il n'y aura pas une métropole qui se concrétisera dans le Var, mais pour le moment ce n'est pas à l'ordre du jour, en tout cas dans ce mandat il n'y aura pas de métropole à Toulon. Au mieux, ce que l'on peut espérer, c'est une communauté urbaine.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Mais en tous les cas, si d'aventure une évolution devait intervenir ce serait bien sûr l'objet d'un débat collectif ici. C'est l'avenir d'Hyères qui se joue.

**AFFAIRE N°29 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Article 4 - Modification du siège social**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Même si cela concerne TPM, c'est un changement d'adresse. Nous approuvons donc le changement d'adresse de TPM s'il n'y a pas d'observations.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

Je vous remercie de votre unanimité.

**AFFAIRE N°30 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Formation des membres du Conseil Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation s'ils la souhaitent. On fixe ici la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux, et en qualité de salarié c'est 18 jours par élus et pour la durée du mandat et quelque soit le nombre de mandats détenus.

Je sais bien que l'on va vers le non cumul de mandats mais c'est vrai que quelqu'un qui ferait 4 ou 5 mandats pourrait ainsi pendant 90 jours être en formation, et a priori, il n'en aurait pas besoin parce qu'il serait omni compétent avec 5 mandats.

Et on rappelle que les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Nous verrons que cela fait une somme qui n'est pas exagérée. Je pense qu'il y a unanimité sur cette question. S'il n'y a pas d'observations, je vous remercie.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°31 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Indemnité de conseil au Trésorier Municipal**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Là aussi c'est une délibération traditionnelle, nous reconduisons l'indemnité de conseil au trésorier municipal qui est fixée à son taux maximum, mais je pense qu'il y a beaucoup de travail dans la ville d'Hyères car c'est une ville importante et c'est un taux justifié.

Je vous demande donc votre approbation. Vous verrez que quand il s'agira de faire des économies, je répondrai présent mais là ce ne serait pas une économie, ce serait une injustice.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°32 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Emploi de  
collaborateur de cabinet**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : La Commune et le Maire ont droit à un cabinet, on les appelle les collaborateurs de cabinet, pour m'assister d'une responsabilité politique et administrative. Il y a 4 collaborateurs de cabinet qui sont autorisés pour la ville d'Hyères, c'est le décret de 87, je vous demande de maintenir cette autorisation même si je ne suis pas certain de pourvoir à chacun des postes.

**Mme DEL PERUGIA** : J'aimerais savoir pour la municipalité précédente combien il y avait de collaborateurs ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Il y avait le droit d'en avoir 4.

**Mme DEL PERUGIA** : Mais il y en avait combien ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ecoutez, je n'ai pas à répondre à cette question. Cela a fluctué me semble t-il et à un moment donné il y en avait 4, à un moment donné il y en avait 3. Mais vous pouvez avoir aussi beaucoup de variantes. Vous pouvez avoir un fonctionnaire territorial qui est temporairement détaché, vous pouvez avoir un fonctionnaire d'Etat qui peut être mis en disponibilité, qui peut être à mi-temps, bref, tout cela est un peu compliqué mais le potentiel c'est 4.

**Mme DEL PERUGIA** : D'accord. N'y aurait-il pas justement, vous parliez tout à l'heure de mesure d'économie, on ne pourrait pas faire une économie ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ne commençons pas, je vous assure que je ferais des économies sur ce qui sera accordé à l'opposition en matière de services divers et variés lors du règlement intérieur.

Je plaisante, je ne vais pas commencer par cela ! Véritablement, dans une Commune comme Hyères, non ! C'est un trait d'humour même s'il n'a pas été pris comme tel. Dans une commune comme Hyères, je suis en train d'éprouver la nécessité d'avoir cet encadrement, en tous les cas potentiel, cela peut être parfois temporaire mais cela me paraît bien utile.

S'il n'y a pas d'observations.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Bien entendu, je n'irai nulle part, investiguer dans les mairies, collectivités, régions, départements tenus par telle ou telle sensibilité pour vérifier l'état de l'intendance. Vous savez ce qu'il faut faire ! La ville d'Hyères est privilégiée et sans territoire privilégié.

**AFFAIRE N°33 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Recrutement  
d'agents non titulaires**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est un recours aux agents non titulaires qui est strictement encadré par la loi, bien entendu et qui répond à des activités saisonnières, à des remplacements d'agents qui sont sur un emploi permanent, à des accroissements temporaires d'activités et donc je vous demande de m'autoriser à procéder à ces emplois quant ils seront nécessaires.

Là encore, Madame DEL PERUGIA, nous ferons preuve de la plus grande vigilance, ce n'est pas une récompense pour services rendus à quelque période que ce soit.

Ce sera vraiment quand c'est nécessaire et avec une volonté à la fois pour stabiliser les services de recruter des personnes qui ont fait leurs preuves les années précédentes, mais aussi de renouveler, parce que tout le monde a le droit à avoir ces emplois saisonniers.

Il y a donc cette harmonie que nous rechercherons, je ne juge pas du tout ce qui s'est fait dans le passé, mais en tous les cas, c'est la philosophie que j'ai demandée à Monsieur DI RUSSO, Adjoint au personnel, d'appliquer.

**M. GOLLNISCH** : Monsieur le Député Maire, c'est une question de détails mais j'observe une légère différence entre l'exposé des motifs et le dispositif de la délibération que vous nous proposez.

L'exposé des motifs énumère les cas assez larges qui peuvent donner lieu au recrutement d'agents non titulaires, besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités et remplacement d'agents sur un emploi permanent. Cependant, le dispositif est beaucoup plus restrictif, si vous l'entendez bien ainsi c'est parfait en ce qui nous concerne puisqu'il dit que vous pouvez procéder, c'est le dernier qui décide d'autoriser Monsieur le Maire etc.

Il dit que vous pouvez procéder au recrutement d'agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Alors ça paraît...

**M. LE DEPUTE MAIRE** : ... Vous avez raison Monsieur GOLLNISCH. Je crois qu'il faut corriger ce dernier paragraphe, parce qu'il n'est pas compatible avec les emplois saisonniers.

Qu'on embauche pour la saison du personnel non titulaire, ce n'est pas pour remplacer, mais pour compléter l'offre touristique, l'offre en différents sujets.

**M. GOLLNISCH** : Alors, Monsieur le Maire, je vous suggère pour éviter toutes difficultés ultérieures, peut être soit de présenter la délibération au prochain Conseil Municipal soit de nous présenter un amendement.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ecoutez, l'amendement consiste sans doute à dire que « décide d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que le besoin, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activités, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités », en reprenant les termes de l'exposé des motifs.

Mais c'est vrai que cela figure dans le paragraphe qui se situe au dessus et donc risque d'être redondant, il y a deux paragraphes qui traduisent l'exposé des motifs, l'avant dernier paragraphe dit que nous pouvons recruter des agents non titulaires dits temporaires ou saisonniers.

Enfin écoutez, avec votre autorisation...très bien, merci.

**M. GOLLNISCH** : Oui oui ça va, pardon. Il y a deux décisions dans la délibération.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 34 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de mise à disposition d'agents communaux**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Vous le savez, pour permettre à un fonctionnement efficace de certaines des associations, le fait que les fonctionnaires territoriaux sont mis totalement ou partiellement à disposition d'activités culturelles, de clubs sportifs, à charge pour les associations dans le cas d'une convention de rembourser la rémunération à la collectivité.

C'est une pratique je dirais, dont il ne faut pas abuser, mais qui est quand même nécessaire pour le bon fonctionnement des associations, notamment, je vous demande donc compte tenu des limitations en terme de durée et de la sécurité juridique en matière de convention, d'approuver cette possibilité de mise à disposition.

**Mme DEL PERUGIA** : J'aurais voulu poser une question sur la transparence dont ces mises à disposition font l'objet, dans quel cadre serons nous informés et quel est le contrôle ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Le contrôle se fera au moment du budget notamment. J'ai demandé déjà aux services d'avoir la liste de la totalité des personnes mises à disposition et ce sera une information utile qui sera venue en amont des subventions.

Ce n'est pas une subvention déguisée puisqu'il y a remboursement mais c'est la volonté d'un bon fonctionnement des associations, c'est à ce moment là je pense que l'information devra être diffusée.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°35 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Mises à disposition du personnel du centre communal d'action sociale d'Hyères auprès de la ville d'Hyères les palmiers**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Alors en sens inverse, il y a des agents du Centre Communal d'Action Sociale d'Hyères. Il y en a 3 qui sont mis à disposition de la collectivité, c'est dû à certains moments, à des changements d'activités ou à des transferts de compétence.

Je souhaiterais qu'ils soient intégrés comme fonctionnaires territoriaux mais parmi 3 cas particuliers, il y en a 2 qui bénéficient d'un C.D.I de droit privé et qui souhaitent rester dans leur statut, on ne va pas les obliger à avoir une éventuelle perte de rémunération et la 3<sup>ème</sup> ne veut pas intégrer la ville pour des raisons qui lui appartiennent.

Donc nous sommes dans cette situation qui nous impose d'avoir cette délibération pour ces 3 agents.

**M. GOLLNISCH** : Je ne vous cache pas Monsieur le Maire, qu'a priori notre groupe avait prévu de voter contre cette délibération, qui nous paraît étrange parce que dans la délibération précédente nous votons la possibilité de mettre à la disposition de certains organismes de droit privé, associations ou autres du personnel communal.

Là c'est l'inverse qui se passe, cela me paraît être un petit peu la politique de gribouille. Ceci n'est pas une critique d'ailleurs, dans la gestion de la municipalité précédente mais enfin, pour nous qui découvrons ce dossier, il me semble que la ville crée par conséquent un organisme à part, qui pourrait gérer directement les actions sociales qui relèvent de sa compétence.

Elle a créé un organisme qui est une personne morale différente, de ce fait, d'ailleurs les fonds ne figurent plus sauf erreur de ma part, au compte administratif etc. Ensuite on se préoccupe de réintégrer une partie du personnel de cet organisme qui n'est plus la municipalité d'Hyères, qui en est distincte au profit de la ville, je crois que c'est une gestion quand même qui est complexe et étrange.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Monsieur GOLLNISCH, l'organisme en question ce n'est pas une officine, c'est le Comité Communal d'Action Sociale qui comprend entre 300 et 400 fonctionnaires.

Il se trouve qu'il y a des personnes qui ont un contrat de droit privé, qui à un moment donné, parce que c'était un service collectif et bien sûr le service d'intérêt général, seront aussi bien dans la commune que dans l'établissement public C.C.A.S, ont été permutés.

Ma réflexion a été, si elles seront là, autant qu'elles soient intégrées comme fonctionnaires territoriaux, mais ces personnes là avaient un statut légèrement différent et pour des raisons personnelles, le Maire en tant que Directeur des Ressources Humaines et non pas inhumaines, pense que pour 1% du personnel du C.C.A.S on peut je dirais, laisser les choses aller dans cette direction, même si le message dont nous parlerons aujourd'hui est lancé.

Si ces personnes veulent intégrer elles seront les bienvenues dès lors que l'emploi sur lequel elles fonctionnent est pérenne.

**M. GOLLNISCH** : Donc cela concerne trois cas particuliers ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Bien entendu, la Commune rembourse au C.C.A.S la rémunération. Vous parliez du compte administratif, il est donc limpide de ce point de vue.

Donc si vous êtes d'accord, sur la mise à disposition globale, délibération que l'on ne prend que pour ces trois cas particuliers, ce n'est pas la volonté d'opérer un transfert.

Quand il y aura un transfert et c'est tout à fait possible puisqu'il y a des sujets qui méritent une réflexion et je crois qu'elle était entamée et elle sera poursuivie, Il y a certaines activités qui sont aujourd'hui accomplies dans le cadre du comité d'action sociale, relèvent plus généralement de l'action communale. Lorsqu'il y aura des transferts de ce type, bien entendu, la délibération sera prise et l'information du débat autorisé.

**M. GOLLNISCH** : Compte tenu de vos explications, nous retirons notre opposition.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°36 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CASINO DES PALMIERS - JEUX SUR LA COMMUNE D'HYERES - Avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Il y a des échéances pour la prorogation de ces autorisations, je vous demande donc de confirmer l'autorisation des jeux pour le Casino des Palmiers.

C'est une délibération un peu mécanique, nécessaire, même si je tiens à le dire, nous aurons en termes d'une réflexion plus approfondie dans quelque temps, sur le futur concessionnaire du Casino des Palmiers, qui peut être le concessionnaire actuel, qui peut en être un autre avec un contexte très original qui fait que la date limite de la concession est par exemple 2015 et que la date limite du bail emphytéotique détenu par le concessionnaire actuel pour l'immobilier est 2040.

J'aurais tendance à considérer avec votre accord, que cela ne donne pas un droit particulier et qu'il faudra trouver les solutions d'une mise en concurrence, parce que s'il y a ces moments là de mise en concurrence pour un sujet pareil, on dit « ils sont propriétaires ou ils ont un bail » donc, non ! Il n'y a pas de donc et c'est d'ailleurs un message que je fais passer au Directeur du Casino en toute courtoisie mais la concurrence s'exercera comme veut la loi.

Là, c'est une prorogation d'une autorisation nécessaire, je crois que compte tenu des réglementations actuelles et du taux appliqué, le Casino d'Hyères actuellement c'est environ 2 à 2.5 millions d'€ de recettes pour la ville d'Hyères, ce qui n'est pas vous l'avez compris négligeable par ces temps et mieux iront les dépenses communales.

**Mme CARASENA** : Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir, je ne voterai pas, je m'abstiendrai compte tenu qu'une personne de ma famille travaille au Casino.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ecoutez, c'est un comportement exemplaire et vraiment que tout le monde ait en mémoire, parce que parfois on oublie et c'est vrai que le délit d'ingérence est un délit qu'on commet par inadvertance et non par volonté. Donc vraiment, que chacun d'entre vous, majorité, opposition, à chaque fois que de près ou de loin vous imaginez avoir ce genre de relation, évitez de voter.

Les esprits mal tournés y compris extérieurs au Conseil, enfin surtout extérieurs au Conseil, puisqu'à l'intérieur, il y a que des esprits bien tournés pourraient créer un problème.

Et bien écoutez, il y aura donc deux votants de moins qui ne participent pas au vote. Pour le reste, vous en tenez compte et l'approbation se fait à l'unanimité des votants n-2.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX  
2 ABSTENTIONS : MME RITONDALE, MME CARASENA**

**AFFAIRE N°37 : URBANISME - Taxes d'urbanisme - TLE - Admission en non valeur : Demande de la Direction Départementale des finances publiques du Var concernant trois dossiers**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : L'admission en non valeur, vous savez que c'est une mécanique qui ne doit pas être excessive. Dans « admission en non valeur », deux sommes que le trésorier a désespérément tentées d'obtenir pendant des années où le coût administratif de la recherche l'emporte très largement parfois sur les sommes à recueillir. Cela n'éteint pas la dette, mais cela permet d'apurer les comptes budgétaires de façon simple.

Là, les sommes sont relativement limitées. J'aurais tendance, pour ma part, quand les sommes sont plus importantes à ce qu'il y ait vraiment une investigation et que la commune aide le trésorier dans la recherche en paternité. Mais c'est très compliqué et toutes les collectivités le font.

**M. GOLLNISCH** : M. le Maire, pour les raisons que vous venez d'indiquer précisément, nous avons prévu initialement de voter contre, mais nous savons que les conséquences sont graves puisqu'elles peuvent aboutir à l'engagement de la responsabilité personnelle du trésorier qui n'est pas en cause dans cette affaire.

Je dois vous dire très sincèrement lorsque les sommes seront plus importantes, s'il s'en présente, nous voterons systématiquement, par principe, contre les admissions en non valeur.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : J'aurais tendance à le faire avec vous, et donc je ne présenterai pas la délibération, parce qu'il faut faire très attention ; je ne dis pas qu'il faut avoir le souvenir des noms mais vous savez que nous sommes dans un secteur parfois où les gens meurent et renaissent économiquement.

Imaginons que la personne réapparaisse dans une autre société, il faudrait vraiment être très vigilant. Je ne parle pas des personnes présentes ici, mais d'autres.

Bien. Je vous remercie pour ce commentaire.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°38 : COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE- Salon Nautique - Fixation du droit d'occupation du domaine public**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : C'est vrai que c'est une fixation a posteriori mais c'est une régularisation pour le salon nautique qui a eu lieu il y a une semaine. C'est une redevance d'occupation de 15 000 € qui relève donc de la société Var-matin dans le cadre de l'occupation du domaine public.

**M. GOLLNISCH** : Nous n'avons pas d'objections du tout à cette délibération, simplement comme vous l'avez indiqué, mais pour des raisons qu'on comprend bien compte tenu, je dirais, des élections et de la mise en place de la nouvelle municipalité, la régularisation intervient a posteriori, nous voudrions être sûrs que dans les faits au moins c'était bien convenu avec la société Var-Matin, qu'on ne la taxe pas après coup à son insu.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Non, je pense que ce n'est pas une grosse taxe pour l'importance de la manifestation. Pour vous dire la vérité, j'aurais aimé que d'autres engagements plus importants et parfois tardifs soient différés et celui là soit honoré. Mais je prends les choses telles qu'elles sont.

S'il n'y a pas de remarques, je vous remercie.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTEE PAR 42 VOIX**  
**3 ABSTENTIONS : M. GOLLNISCH, Mme CARASENA, Mme COLLIN**

**AFFAIRE N°39 : EDUCATION : Modification de la carte scolaire – Avis défavorable**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : J'ai souhaité proposer à votre réflexion deux sujets concernant le monde scolaire.

Le premier concerne l'éventualité de suppression de trois classes, deux classes élémentaires et une classe maternelle, dont la localisation paraît très importante.

C'est deux classes à St-Exupéry dans le quartier la Blocarde et les Bosquets et une classe à Jules Michelet, c'est-à-dire dans le vieux Hyères.

Je crois que d'abord un peu sur le principe, il faut que la commune soit très exigeante sur le maintien des crèches, mais j'attire l'attention surtout sur le fait qu'on ne connaît les effectifs scolaires véritables qu'à la rentrée, et cela, l'Inspecteur de l'Académie le reconnaît.

Ce n'est pas une chose certaine, il y a notamment dans une ville comme la nôtre des inscriptions tardives.

C'est une ville qui a une dimension très attractive et touristique. Et d'autre part, il y a des dimensions sociales. Nous sommes là dans des écoles qui relèvent ou qui pourraient relever de zones d'éducation prioritaires.

Il y a Excelsior, il y a St-Exupéry, il y a bien sûr Marcel Rivière, il y a Michelet. Ce sont des quartiers qui accueillent les publics issus des quartiers les plus défavorisés. Et je crois, donc, qu'il faut que nous plaidions ensemble par une motion auprès de l'inspection de l'Académie pour qu'il soit fait en sorte que l'on puisse surseoir à ces décisions, et comme toute hypothèse, elle ne soit éclairée par les statistiques à la rentrée et que l'on n'y renonce compte tenu de la dimension sociale que je viens d'évoquer.

Je propose, si vous voulez une motion qui pourrait être la suivante :

Trois fermetures de classe sont actuellement envisagées dans l'inspection de l'Académie sur la commune d'Hyères, une à l'école élémentaire St-Exupéry, une à l'école élémentaire Jules Michelet, une à l'école maternelle St-Exupéry.

Certes, aucune décision définitive n'est encore prise mais nous souhaitons alerter les services de l'Académie sur le fait que toutes les classes concernées se situent dans des quartiers qui relèvent ou pourraient relever de zones d'enseignement prioritaires.

Or, le Ministre de l'Education vient de déclarer, c'était le 15 avril à l'Assemblée Nationale, que la lutte contre les inégalités scolaires était la priorité de son Ministère.

En conséquence, le Conseil Municipal demande à l'Inspection Académique de surseoir à toutes décisions de tenir compte des effectifs réels que l'on ne connaîtra qu'à la rentrée de septembre, et doit prendre en compte le fait que les classes concernées ne peuvent fonctionner qu'avec des effectifs adaptés eu égard à la provenance des élèves accueillis.

Le Conseil Municipal demande donc qu'il soit renoncé aux suppressions de classes envisagées.

Voilà la motion que je souhaite vous soumettre concernant cette perspective.

Il y a-t-il des commentaires ? Nous allons passer au vote.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Absentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX**

**3 ABSTENTIONS : M. GOLLNISCH, Mme CARASENA, Mme COLLIN**

**AFFAIRE N° 40 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Motion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires**

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Il y a une deuxième motion, qui de mon point de vue est au moins aussi importante, qui concerne la réforme des rythmes scolaires.

Nous sommes dans une situation aujourd'hui très complexe et je vous lirai la motion que je soumettrai à votre vote.

Il y a beaucoup d'incertitudes. Le Premier Ministre, lors de son discours d'investiture, le Ministre de l'Education Nationale encore avant-hier, ont clairement indiqué que le décret actuel allait être repris ou qu'un nouveau décret serait pris, ou pourquoi pas, qu'une loi pourrait intervenir puisqu'une mesure de cette importance peut justifier une loi. Et nous sommes donc aujourd'hui dans des circonstances où le travail remarquable qui est effectué par les services municipaux sur le sujet est un travail sur des textes qui ne sont pas définitifs, et même les textes que l'on connaît.

J'ajoute une deuxième observation. C'est que même si l'Etat a prévu une compensation pour la mise en place des rythmes scolaires, cette compensation n'a rien avoir avec le coût effectif, c'est 50 € par élève, le chiffrage des propositions qui peuvent être faites c'est 150 €. C'est donc à peu près 400 000 € que cela coûterait sur le budget communal, somme importante.

Mon sentiment est que bien entendu si la loi est maintenue et le décret maintenu, même amendé, il sera appliqué. Je ne serai pas le Maire qui dira « je refuse l'application de la loi », cela je ne sais pas ce que cela veut dire, surtout pour un parlementaire qui la vote. Bon, je ne comprends pas.

En revanche, je proposerai qu'il y ait une application, que je qualifierai de « light ». C'est-à-dire une application qui d'une part n'obère pas les finances communales et qui soit un peu calée sur la compensation de l'Etat et qui n'obère pas les familles puisque nous souhaitons mettre en place une application des rythmes scolaires gratuite pour les familles.

C'est vrai que c'est un exercice compliqué, mais quand j'entends le Premier Ministre ou le Ministre de l'Education parler d'expérimentation, d'assouplissement etc. j'ai demandé dans l'intervalle des informations et c'est même une direction que je souhaite poursuivre, que le type d'application soit celui là.

J'ajoute que de mon point de vue, il y a quand même de la part de l'Etat, quand je dis l'Etat ce n'est pas obligatoirement tel gouvernement ou tel autre, mais il avait été entendu qu'à chaque fois qu'une compétence était transférée elle était compensée à l'euro près.

Là, ce n'est pas une compétence transférée mais c'est une compétence créée « ex nihilo » pour les communes, ce qui est d'ailleurs un peu contradictoire avec l'autonomie des gestions des collectivités locales et ce que je souhaite dire c'est que si d'aventure la compensation comme nous en avons, sinon la menace du moins, l'information, cette compensation devait disparaître la deuxième année, cela remettrait en question beaucoup de choses.

Nous sommes dans un contexte où l'Etat vient de déclarer et on peut comprendre qu'il y ait une mesure d'économie que 13 milliards d'€ seraient ponctionnés sur les communes dans les trois années à venir.

Nous avons déjà cette année, une baisse de la dotation globale de fonctionnement très significative, beaucoup plus forte que ce que nous avons dans les années antérieures.

Très honnêtement, les finances communales ne sont pas pléthoriques et il va falloir véritablement faire un exercice difficile pour maintenir une fiscalité stable et ne pas je dirais exagérer en terme d'emprunt. Tout ce contexte là va me conduire à vous faire une proposition en termes de motion, j'ai voulu résumer si vous voulez votre analyse au moment où nous parlons.

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Député Maire, je pense qu'il n'y a pas de surprise dans votre intervention et on rentre dans un champ qui est le champ de la politique. Des décisions similaires ont été prises par le Maire de Toulon.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je vous coupe tout de suite, j'ai voulu marquer très clairement l'orientation que je prendrai, j'ai dit que la loi ou le décret seront appliqués.

Mais il y a bien entendu dans le contexte, j'ai oublié cela permettra de compléter votre réponse, je souhaite que la motion demande au gouvernement un moratoire d'un an sur cette réforme parce que nous n'avons pas les termes du nouveau décret.

Nous ne les connaissons que dans trois semaines à un mois parce que quelle que soient la proposition au Ministre de l'Education il faut ensuite la traduction réglementaire. Nous serons fin Mai, écoutez, c'est quand même extrêmement difficile d'être totalement prêt pour la rentrée de septembre.

Je pense que si Monsieur HAMON entend notre message, qui est d'ailleurs un message d'un très grand nombre de maires de France toutes sensibilités confondues, d'un très grand nombre de parents d'élèves, de directeurs d'école et d'enseignants, ce serait une bonne chose de faire les choses bien pour la rentrée pour la suivante plutôt que de faire des choses un peu improvisées et difficiles.

Je n'ai jamais dit pour ma part que le décret ne serait pas appliqué.

**M. SEEMULLER** : Cela me paraît difficile, mais permettez moi quand même de continuer sur cette réponse. C'est un dispositif qui est engagé depuis deux ans. Lors de la dernière association des maires de France, 80% des maires qui l'avaient mis en application avaient approuvé le dispositif puisqu'on est au cœur du rythme scolaire.

**LE DEPUTE MAIRE** : Vous me rappelez le pourcentage des maires qui l'ont mis en application ?

**M. SEEMULLER** : Ceux qui l'ont mis en application en tout cas...

**LE DEPUTE MAIRE** : ...6000 sur 36 000 donc ok...

**M. SEEMULLER** : Si vous me coupez tout le temps...

**LE DEPUTE MAIRE** : Monsieur on nie tout, on vous dit que 80% des maires étaient satisfaits c'est les 5000 ou 6000 Maires sur les 36 000 donc cela permet d'améliorer la vision statistique, mais je ne vous coupe plus, allez y.

**M. SEEMULLER** : Merci. Donc au cœur de ce dispositif là c'est bien sur l'enfant, c'est un travail qui a été fait depuis nombreuses années sur le rythme scolaire, sur la capacité d'absorber l'enseignement qui est dispensé, on est sur un vrai projet concernant en tout cas la ville en ce qui concerne l'évolution de l'éducation de nos enfants.

Dans le cas de la campagne pour les élections municipales on avait prévu bien sûr cette dépense, qui fait partie des dépenses indispensables, au même titre que les dépenses sociales, de solidarité, d'éducation, nous paraissent être au cœur du projet municipal.

Les chiffres que vous annoncez les 400 000 € on peut les mettre en comparaison par rapport à d'autres investissements.

Après ce sont des choix prioritaires donc on n'est pas encore à l'aube de l'élection budgétaire mais on connaît les contraintes que vous avez expliquées, je les ai déjà dites, des contraintes à la fois d'économie de l'Etat et en même temps des contraintes d'économies qui seront nécessaires du fait d'un certain nombre de choix qui ont déjà été faits.

Nous considérons nous en tout cas en terme de groupe de gauche et écologiste que l'éducation des enfants est prioritaire, que l'aménagement du rythme scolaire est prioritaire, que le travail qui a été fait avec les services municipaux avec les enseignants et avec les parents d'élèves n'attend plus, un travail considérable actif mis en œuvre.

S'il s'agit de décaler un tout petit peu dans un accord pourquoi pas, soyons pragmatique mais je vois pointer là en tout cas une décision qui à mon sens est en prise de politique et je le regrette.

**M. GOLLNISCH** : Je crois Monsieur le Député Maire, vous avez dit des choses qui sont justes.

La première c'est à la fois comme législateur puisque vous l'êtes et comme citoyen, comme responsable d'une collectivité locale, vous êtes tenu par l'application de la loi, même si on peut la trouver en l'occurrence malheureuse, mais ce n'est pas le débat ici.

La deuxième aussi, c'est lorsque l'Etat transfère des compétences à des collectivités locales, ce qui a été un mode de gestion des finances publiques ces dernières années ou lorsqu'il en crée comme c'est le cas ici de nouvelles, il doit évidemment transférer les ressources correspondantes, or, c'est ce que n'ont pas, il faut bien le dire ni les majorités auxquelles vous avez appartenu Monsieur le Député Maire, ni celles que soutient aujourd'hui Monsieur SEEMULLER, alors ce que je crois nous sommes quand même en droit de demander si les subventions correspondantes seront versées dans la durée ou pour simplement la première année de mise en œuvre de cette réforme des rythmes scolaires, cela me paraît extrêmement important parce qu'autrement je crois que c'est de très mauvaise gestion.

**M. POLITI** : Je voudrais Monsieur le Député Maire, rappeler que j'ai toujours dit qu'en tant que citoyen j'étais contre ce projet mais qu'en tant que Maire à l'époque je suis un légaliste, donc j'ai appliqué le décret qui avait été signé.

A partir de là, nous avons lancé un projet qui soit le plus en adéquation avec la gestion rigoureuse de nos finances et je me réjouis aujourd'hui que vous engouffriez dans ce débat et, mon groupe et moi-même, nous serons derrière vous pour soutenir la réflexion et même éventuellement un ajournement si ce n'est une suppression de ce projet.

**LE DEPUTE MAIRE** : Je vous en remercie. Monsieur SEEMULLER, la politique ce n'est pas moi là qui en fait, c'est vous qui en faites. Dire que pour vous l'éducation est prioritaire et les rythmes scolaires sont prioritaires, ce n'est pas pour vous, c'est nous en tous les cas, c'est pour moi, j'interdis à quiconque en matière notamment d'éducation, de formation de dire que pour moi ce n'est pas une priorité.

C'est une priorité absolue, je suis également convaincu qu'une réflexion avec les amendements concernant les rythmes scolaires soit une nécessité et d'ailleurs la réflexion avait été entamée dans une approche tout à fait œcuménique par le Ministre de l'Education précédent, je ne suis pas amnésique, qu'il s'appelle Monsieur CHATEL ou Monsieur PEILLON, ce qui compte c'est l'intérêt de l'enfant.

Le problème n'est pas là, le problème c'est qu'une fois qu'on a eu de bonnes intentions, le chemin de l'enfer est pavé de meilleures intentions. On ne peut pas improviser une réforme brutalement comme cela a été le cas, avec une concertation minimale et sans les garanties financières requises.

Comment voulez-vous que ce soit indifférent pour nous de voir la baisse de la DGF, maximale 13 milliards qui vont être prélevés sur 3 ans et en même temps nous constatons que le coût de la réforme ce n'est pas 400 000 € c'est 600 000 € ?

J'ai déduit les 200 000 € à peu près qui sont donnés par l'Etat et ce n'est pas comme vous l'avez dit un investissement. Vous savez, des choix j'en ferai et je peux vous dire qu'ils seront parfois lourds mais là ce n'est pas un choix, je dis nous allons appliquer, mais nous ne pouvons pas non plus sous prétexte de je ne sais quoi, et on sent bien puisque vous faites de la politique, permettez moi quand même de vous répondre que le Gouvernement, il a un « scotch » et ne sait plus comment s'en défaire et s'il pouvait ajourner, il ajournerait.

Je crois qu'il est de notre devoir, de dire nous sommes républicains donc s'il y a une loi ou un décret, on l'appliquera et je dénie à quiconque le droit de le contester de ma part.

Nous sommes gestionnaires, nous ne pouvons pas dans une commune qui souffre de longue date d'un autofinancement extrêmement difficile, voir brutalement ponctionner 400 000 € de fonctionnement surtout à la lumière de l'intérêt pour les enfants.

Je vous rappelle quand même que les parents d'élèves sont libres de faire ou non participer aux activités périscolaires leurs enfants. Je souhaite que tout le monde le fasse mais si les conditions d'accueil, d'efficacité, d'utilité sont remplies.

Pouvons-nous le faire ? Je n'en suis pas sûr dans l'improvisation d'un décret. J'ajoute que ce gestionnaire a quand même l'obligation d'être vigilant. Pas de procès d'intention, je dis ce n'est pas de la politique si vous étiez, c'est une hypothèse d'école, à ma place je suis à peu près convaincu que vous tiendrez le même discours parce que Docteur Jekyll et Mister Hyde, c'est facile de dire on y va mais ensuite on compte.

Il y a des marges d'économie dans le fonctionnement, elles seront je peux vous le dire utilisées, là ce n'est pas une marge d'économie mais en amont du projet dans l'incertitude dans laquelle on est je dis simplement qu'il me semble qu'il y a la volonté d'éviter d'être entre deux écueils.

L'un, et si on doit le faire, on applique, l'autre, s'il faut appliquer c'est de façon à ne pas obérer les finances communales, ça me paraît responsable. Et la seconde chose, vous n'avez pas employé le même mot parce que naturellement je dirais en terme politique vous êtes plus pudique à l'égard des intéressés mais comme vous dites on peut différer.

J'ai dit un moratoire, on choisit le vocabulaire mais honnêtement dans toute la France il y aura un grand soulagement pour les 31 000 communes qui n'ont pas jusqu'ici appliqué de savoir qu'elles auront le temps de réaliser, parce qu'il y a aussi le personnel. Bien sûr les services travaillent mais va-t-on trouver facilement dans l'ensemble de la Commune tous les personnels compétents, certes, mais agréés ?

Il faut dans chaque école un Directeur du périscolaire, c'est d'une complexité extraordinaire, je veux bien qu'on ne dise rien et qu'on fasse tout sous prétexte d'appliquer la loi mais alors ce sont les enfants qui en pâtiront, moi je dis essayons de voir dans quelles conditions l'Etat peut différer l'application ou alors des expérimentations tellement larges qu'elles permettent justement la proposition que je fais mais on ne peut pas être passif sur ce sujet là au moment où je vous parle et c'est pourquoi je veux faire cette proposition.

### **Lecture de la délibération :**

La réforme des rythmes scolaires alimente le débat public. Enseignants, directeurs d'écoles, parents d'élèves, élus, marquent leur réticence à appliquer le décret qui la met en place.

La compensation financière prévue pour la première année par l'Etat est très en deçà du coût effectif de la mise en œuvre selon les termes actuels du décret.

Ainsi, pour la commune d'Hyères, la dépense prévisionnelle nette s'élèverait à près de 400 000 €.

Au moment où le gouvernement envisage de réduire de près de 10 millions d'€ dans les trois ans, la contribution de l'Etat aux collectivités locales, la situation budgétaire de notre commune, déjà difficile, ne peut que s'en trouver dégradée.

En outre, malgré le travail déjà effectué par les services municipaux, la recherche de l'encadrement nécessaire aux activités périscolaires reste un exercice très difficile.

Le Premier Ministre ayant évoqué une modification du décret et le ministre de l'Education ayant confirmé un assouplissement des modalités de la réforme, la réflexion jusqu'ici poursuivie ne repose pas sur des bases pérennes.

En conséquence, nous demandons qu'un moratoire soit décidé et que l'application de la réforme soit repoussée d'un an, le temps de connaître les termes définitifs du nouveau décret et de réfléchir à sa mise en œuvre.

Si aucun moratoire n'était prévu, la loi étant la loi, nous l'appliquerions. Mais, nous le ferions dans des conditions telles que le coût de la réforme proposée soit le plus largement possible couvert par la compensation financière apportée par l'Etat et cela afin qu'il ne pèse ni sur les familles ni sur les finances communales.

La création de cette compétence nouvelle n'ayant pas tenu compte de l'autonomie de gestion des collectivités locales, cette règle de compensation devra s'imposer à l'avenir.

En d'autres termes, la suppression éventuelle de la compensation financière de l'Etat au-delà de la première année de mise en œuvre pourra conduire à remettre en cause les modalités d'application de la réforme.

Nous demandons qu'un moratoire soit décidé et que l'application de la réforme soit repoussée d'un an, le temps de connaître les termes définitifs du nouveau décret et de réfléchir à sa mise en œuvre.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX  
1 CONTRE : M. SEEMULLER  
1 ABSTENTION : Mme DEL PERUGIA**

Je vous remercie de votre approbation.

**M. GOLLNISCH** : Je vous prie Monsieur le Maire, de bien vouloir me donner la parole avant de clore la séance puisque je vois que nous arrivons au bout. Nous n'avons pas de règlement intérieur, j'ignore d'ailleurs si la loi prévoit que le règlement intérieur précédent est encore en vigueur ou s'il est encore caduc, peu importe. Vous venez Monsieur le Maire, de nous proposer deux motions et nous avons voté la dernière, j'aurais moi-même au prochain Conseil Municipal souhaité savoir s'il était possible que nous en présentions une à l'approbation de nos collègues. Je veux dire très brièvement ce dont il s'agit.

Monsieur le Premier Ministre fait état d'un certain nombre de projets qui concernent les collectivités locales, certes, pas les communes dans l'immédiat mais en tout cas les départements et les régions.

En ce qui concerne notre groupe nous considérons que ces projets sont extrêmement inquiétants puisqu'ils visent si nous avons bien compris toutefois, si j'ai mal compris, Monsieur SEEMULLER certainement me démentira, à priver les départements de leur représentation démocratique d'une part c'est-à-dire à supprimer les Conseillers Départementaux et d'autre part à fusionner les régions.

Il me semble qu'il y a là quelque chose d'extrêmement inquiétant qui va aboutir à accroître la distance entre les Elus de ces immenses régions sans grande personnalité, sans grand rapport avec les identités de nos provinces et les électeurs qui vont être privés de la possibilité de décider par leur représentant de l'usage des crédits départementaux ou de la gestion de leur département.

J'aurais donc souhaité présenter au nom de notre groupe une motion dont nous espérons qu'elle recueillera l'adhésion d'une grande partie de nos collègues lors du prochain Conseil Municipal, d'autant plus, que nous avons au sein de notre Conseil Municipal deux conseillers départementaux et que je crois que la réforme proposée n'apportera pas les économies d'échelle qu'elle se propose, l'expérience de l'intercommunalité montre d'ailleurs que les regroupements forcés débouchent très rarement sur des économies.

Voilà ce que je souhaitais brièvement vous exposer.

**M. SEEMULLER** : Je ne souhaite pas que le Conseil Municipal soit l'Assemblée Nationale. Les sujets qui doivent être traités par le Conseil Municipal intéressent au premier chef la ville d'Hyères, les citoyens et les Hyérois.

On peut en faire une tribune politique, je pense que ce serait au détriment du travail sur lequel on a été investi. Je pense qu'il y a des élections qui sont prévues pour cela, des élections cantonales l'année prochaine, des élections régionales.

Ce sera je pense l'objet en tout cas d'engagement des candidats sur ces projets, qui sont des projets pour la France et donc qui engageront bien entendu le pays, et au premier chef le Président de la République. L'élection présidentielle c'est en 2017, chaque chose en son temps, je pense qu'on a assez de travail à Hyères pour pouvoir se passionner pour des sujets qui intéressent l'avenir de nos concitoyens et donc je m'en tiendrai là, je voterai bien sûr contre ce type de motion.

**M. DONZEL** : intervention non enregistrée, micro fermé.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Je vais répondre à ces questions là, bien entendu s'il y a des candidats aux Présidentielles de 2017 ce n'est pas le lieu pour qu'ils fassent campagne.

Dans tous les cas, ma volonté c'est qu'on ne change pas d'hémicycle, il m'est arrivé lorsque ce genre de choses pouvait se produire à l'initiative, non pas, de Monsieur POLITI mais d'autres personnes de le rappeler.

Si j'ai parlé des rythmes scolaires, c'est que cela nous impacte directement et là cela n'a rien à voir. En revanche, Monsieur GOLLNISCH, c'est vrai qu'il n'y a pas pour moi ici quelque soit la définition que les uns et les autres se donnent, un député européen du Front National, un représentant du parti socialiste ou d'autres sensibilités.

Il y a des élus municipaux et nous parlons de la Ville d'Hyères.

Alors quand, un jour sera d'actualité cette réforme qui est programmée pour 2017 ? On n'est pas sûr qu'elle arrive à son terme ou selon des modalités, qu'il puisse y avoir une réflexion collective et un point de vue exprimé.

Cela me paraîtra difficile, parce qu'on sera directement impacté. Mais quand 5 ans avant on transforme la salle du Conseil Municipal en hémicycle éventuel de l'Assemblée Nationale, cela me paraît impossible. J'ajoute d'ailleurs, qu'on n'en a même pas parlé à l'Assemblée Nationale, on va ne pas quand même commencer à en parler ici.

**M. GOLLNISCH** : Précisément, si vous me permettez une brève réplique, Monsieur le Maire, on ne va pas accaparer, mais je suis en total désaccord avec ce qu'a dit Monsieur SEEMULLER et avec aussi ce que vous venez d'exprimer. Je ne me trompe absolument pas d'hémicycle, nous sommes un Conseil Municipal, je ne parle pas du tout en tant que Député européen, ni parlementaire ni quoi que ce soit d'autre. Nous sommes un Conseil Municipal, vous êtes un Maire, ce Maire et ce Conseil Municipal ont naturellement comme interlocuteur dans les demandes de subventions, attendez ils ont évidemment l'Assemblée Départementale et l'Assemblée Régionale, le Conseil Régional et le Conseil Général. Il n'est pas interdit et cela rentre parfaitement dans le cadre de la légalité...

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Si on poursuit votre raisonnement il y a également l'Union Européenne.

**M. GOLLNISCH** : Il n'est pas interdit à une assemblée comme la notre, d'émettre un vœu à ce sujet en ce qui concerne des interlocuteurs qui ont un impact direct bien évidemment par leurs actions sur la situation de la ville.

C'est un vœu et par définition, « un vœu dont on ne peut pas s'adresser de vœu à soi-même ». Par définition un vœu, porte sur l'objet qui est extérieur aux compétences immédiates stricto sensu de notre assemblée. Je crois que cette question est tout à fait d'actualité.

Vous pouvez observer que ce n'est pas moi qui l'ai soulevée, c'est le Premier Ministre, ce qui a quand même une certaine importance. Vous m'objectez que l'Assemblée Nationale n'a pas encore statué mais si je propose précisément que notre assemblée comme électeurs...

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Terminez vite parce que là on déborde complètement du sujet.

**M. GOLLNISCH** : Si je propose que notre assemblée émette un vœu c'est que précisément beaucoup de conseils généraux, de conseils municipaux émettent des vœux à ce sujet et cela, pourrait être pris en compte par exemple, par les parlementaires lorsque la question viendra en débat à l'Assemblée Nationale, c'est le fonctionnement normal de la démocratie.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Ecoutez, on a peut être deux définitions du fonctionnement normal de la démocratie.

**M. POLITI** : Si je peux me permettre, je pense que le débat est hors sujet, je voulais répondre à Monsieur GOLLNISCH, c'est que le Conseil Général a pris les dispositions pour contester la nouvelle loi, si vous voulez.

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Le Conseil Général directement impacté, c'est sans doute sa vocation.

Pour le reste, quand il y aura des motions de ce type on va peut être adopter le principe suivant : la motion m'est soumise et est présentée si je considère clairement qu'elle relève de l'activité municipale. Au contraire, si elle me paraît relever de considérations plus nationales elle ne sera pas présentée.

**M. DONZEL** : Je voudrais simplement proposer à mes collègues élus qui le désirent que l'on trouve une solution pour dématérialiser l'ensemble des documents que nous avons reçus aujourd'hui. Serait-il possible de les recevoir sous forme de fichier informatique directement sur sa boîte courrier électronique ?

**M. LE DEPUTE MAIRE** : Il y aura un disque à l'avenir, je pense qu'il y a eu sans doute une réflexion sur le matériel informatique, due à la transition, en tous les cas, quand on est arrivé il n'y avait qu'un ordinateur sur les bureaux donc je pense qu'ils n'y en a pas non plus de disponibles pour les Conseillers Municipaux mais systématiquement c'est un disque qui vous sera fourni pour la totalité du Conseil Municipal.

Pour vous dire la vérité, dans le Conseil Municipal précédent il n'y avait que moi qui le demandais en papier. Je ne sais pas si c'est dû à l'âge ou à la volonté d'avoir mes papiers à côté mais c'était ainsi. Je m'en excuse.

Juste une observation, j'aurais vraiment aimé avoir votre sentiment là-dessus pour moi c'est important, nous aurons demain notamment dans des commissions importantes, je pense à la commission d'appel d'offres, ou d'autres, telles ou telles personnes, tels ou tels Conseillers municipaux qui pourront pour des raisons diverses changer de groupe. Dans le passé, cela s'est vu. Et c'est vrai que si demain vous êtes Monsieur SEEMULLER je crois dans la commission d'appel d'offres, imaginez que Monsieur SEEMULLER rejoigne la majorité ? Incroyable !

A ce moment là, il est intéressant de le préciser. Cela voudrait dire que l'opposition et notamment la gauche perd son regard à l'intérieur de la commission. Et cela me paraît inadmissible.

Cela s'est produit précédemment, je ne veux faire le procès de quiconque, je souhaite d'autant plus que désormais la jurisprudence est à peu près arrêtée là-dessus, que nous ayons un engagement collectif qui consiste à dire quand il y a véritablement un transfert évident, eh bien la personne doit démissionner de la commission où elle se trouve pour que nous recommencions une représentation qui relève de toutes les sensibilités.

C'est très important parce que notamment pour une commission comme la commission d'appel d'offres, cela ne veut pas dire qu'il se passe des choses particulières mais si nous avons voulu répartir, c'était bien dans l'intention que chacun soit représenté, je vous propose que cette jurisprudence s'applique désormais dans le Conseil Municipal.

Mes chers collègues, je vous remercie et donc le rendez-vous est fixé au 16 MAI 2014.

**SEANCE LEVEE A 11H08**





